

# COMMUNE DE MARTIN-ÉGLISE



## PLAN LOCAL D'URBANISME PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Révision : Prescrite le : 02.07.2009  
Projet arrêté le : 18 mai 2017  
Projet approuvé le :





# SOMMAIRE

<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> : les objectifs fixés par la loi .....	3
<b>LES DONNÉES DE CADRAGES</b> .....	4
Synthèse du diagnostic .....	4
Synthèse des ateliers élus sur la thématique des activités économiques .....	5
Synthèse des ateliers élus sur la thématique du cadre de vie .....	6
<b>LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	7
<b>ORIENTATION I &amp; OBJECTIFS</b> : Mettre en œuvre un développement dynamique et maîtrisé .....	8
1. Renforcer le centre-bourg et affirmer les différentes entités urbaines communales .....	9
2. Maintenir le dynamisme démographique et le développement de l'habitat .....	10
3. Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux .....	12
4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain (définition des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain) .....	16
5. Optimiser les déplacements : Valoriser les modes doux et organiser les circulations motorisées .....	22
6. Mettre en réseau les espaces publics .....	23
SYNTÈSE ORIENTATION 1 : Mettre en œuvre un développement dynamique et maîtrisé .....	24
<b>ORIENTATION II &amp; OBJECTIFS</b> : Maintenir et développer le tissu économique communal .....	25
1. Pérenniser, développer et structurer les activités économiques en cohérence avec la politique communautaire, intercommunautaire et en concertation avec les communes voisines .....	26
2. Pérenniser l'activité agricole en préservant et optimisant les espaces agricoles .....	27
3. Maintenir, renforcer et structurer l'offre commerciale .....	28
4. Structurer et promouvoir les activités touristiques et de loisirs en cohérence avec la politique intercommunale .....	29
SYNTÈSE ORIENTATION 2 : Maintenir et développer le tissu économique communal .....	30



# SOMMAIRE

<b>ORIENTATION III &amp; OBJECTIFS : Préserver le cadre de vie communal .....</b>	31
1. Protéger et conforter le patrimoine bâti et paysager .....	32
2. Protéger et valoriser les espaces naturels classés .....	33
3. Prendre en comptes les risques naturels et industriels .....	34
<b>SYNTHÈSE ORIENTATION 3 : préserver le cadre de vie communal .....</b>	35
<b>SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES .....</b>	36



# DISPOSITIONS GÉNÉRALES



## LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA LOI

Article L151-5 du code l'urbanisme

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;  
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

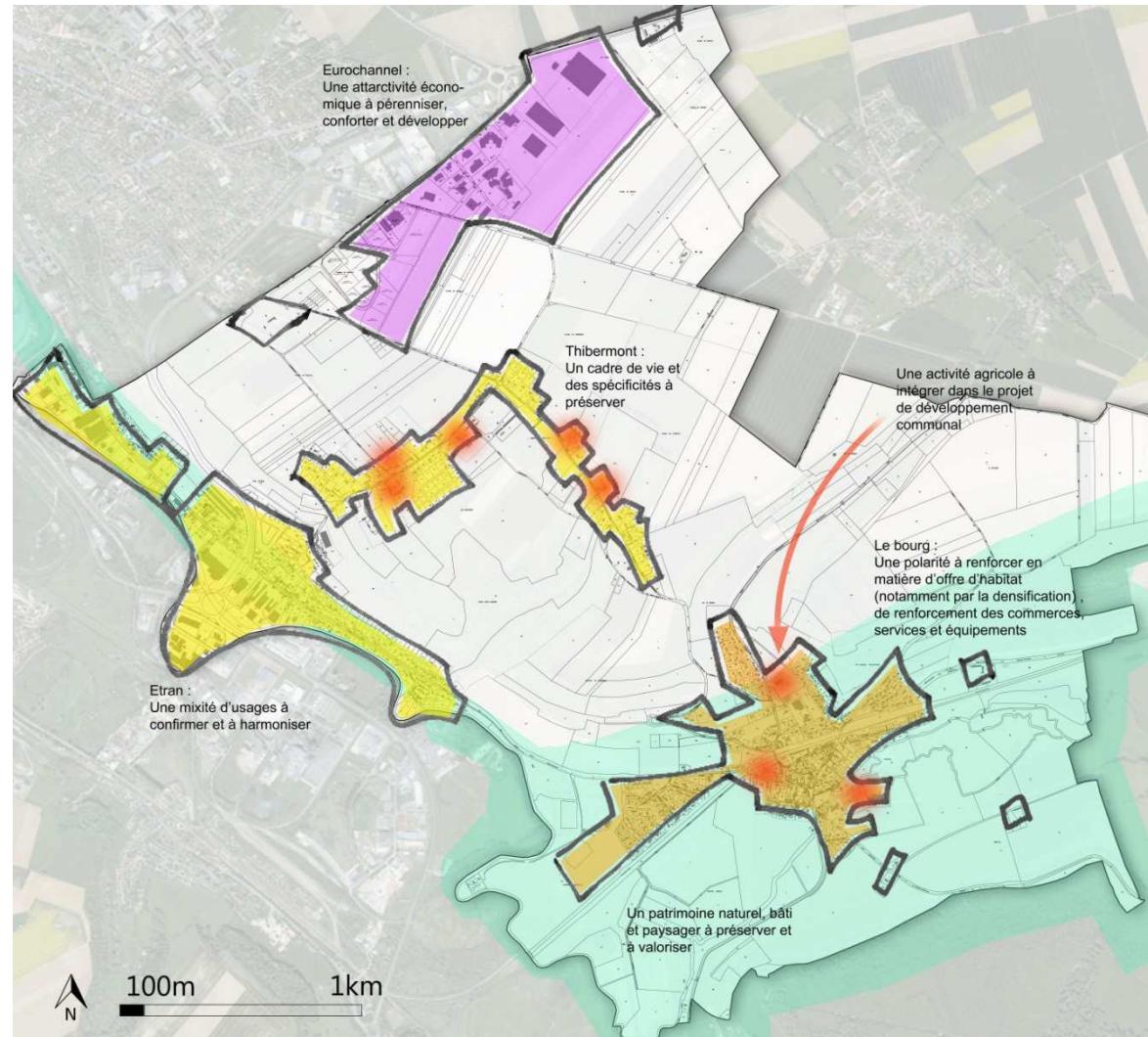




# LES DONNÉES DE CADRAGE



## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC





# LES DONNÉES DE CADRAGE

## SYNTÈSE ATELIERS ÉLUS : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Economie :

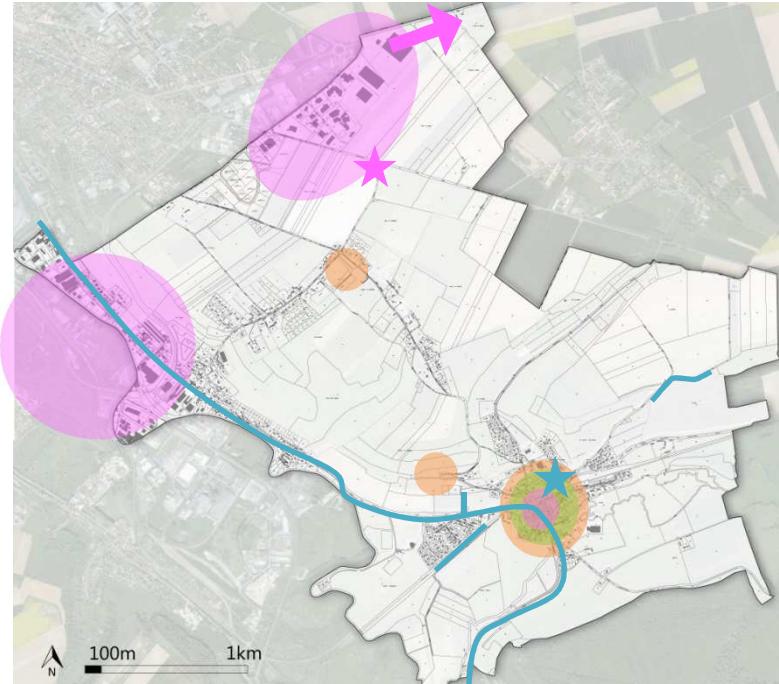
- Pôle commercial d'Etran et zone Louis Delaporte** : Pérenniser et développer.
- Pôle commercial place Mayenne** : Maintenir et renforcer.
- Zone d'activités Eurochannel** : Développer (Eurochannel 3, rond point).

### Agriculture :

- Mutation de l'activité agricole et cessation d'activité** : Des enjeux de densification en centre bourg.

### Équipements et infrastructures :

- Modes doux** : Développement des modes doux (cheminements piétonniers, cyclables) avec les partenaires (schéma cyclable).
- Restructuration scolaire** (groupe scolaire en centre bourg pour rationaliser les équipements et les déplacements).



### Tourisme et patrimoine :

- Concrétiser l'aménagement du belvédère** de la Rampe du Mont de L'Épinette.
- Monastère Ste Marie** : Patrimoine à accompagner et préserver.
- Centre bourg** : Maintenir l'attractivité en lien avec le réseau cyclable.



# LES DONNÉES DE CADRAGE



## SYNTHÈSE ATELIERS ÉLUS : CADRE DE VIE

### Habitat et foncier :

- Optimiser le foncier du tissu existant.**
- Centre bourg** : opportunités foncières parfois confrontées à un phénomène de rétention.
- Thibermont** : Quelques opportunités foncières, un cadre de vie à préserver.
- Etran** : mixité d'usages à organiser. Projet Eco-quartier Vinco (Dieppe) à considérer. Secteur sous contraintes aux opportunités foncières à préciser.
- Devenir de certains fonds de parcelles** : risque ou opportunité foncière ?



### Environnement, paysage et patrimoine :

- Des éléments de paysage à préserver/ recréer (haies, alignements d'arbres, espaces boisés, vergers, prairies...) pour leurs apports multiples (hydraulique, paysage...)
- Respecter et traduire les orientations du SRCE et du schéma de gestion des eaux pluviales (des zones déjà identifiées par les BV pour la réalisation d'ouvrages).
- Préserver et valoriser des éléments de patrimoine significatifs (monastère, belvédère).

# LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ORIENTATION I & OBJECTIFS :**

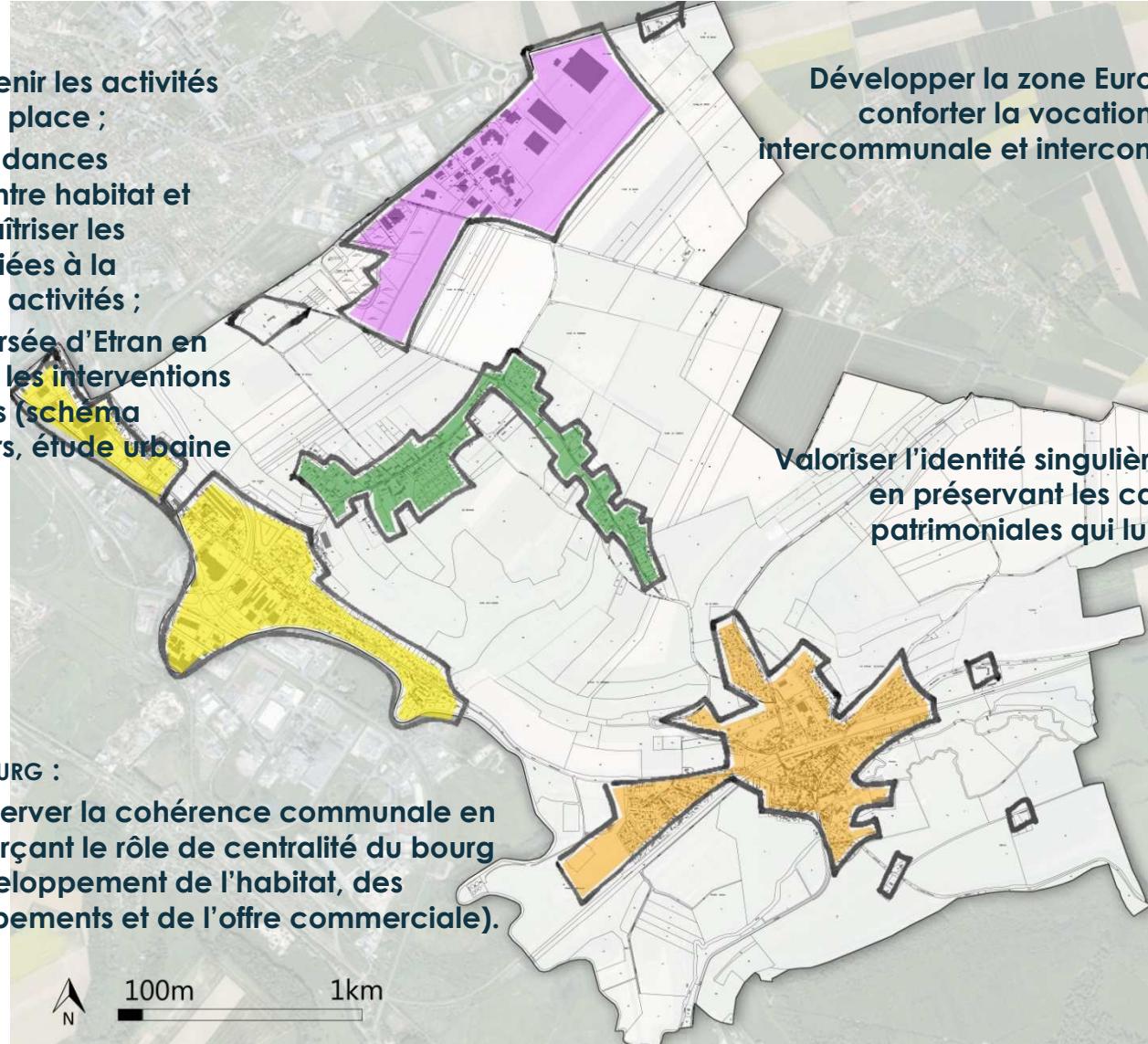
**Mettre en œuvre un développement dynamique et maîtrisé**



# 1. Renforcer le centre bourg et affirmer les différentes entités urbaines communales

## ÉTRAN :

- Maintenir et soutenir les activités économiques en place ;
- Respecter les tendances d'implantation entre habitat et activités pour maîtriser les problématiques liées à la cohabitation des activités ;
- Valoriser la traversée d'Etran en cohérence avec les interventions intercommunales (schéma cyclable en cours, étude urbaine à venir).



**VAL D'ARQUET :**  
Développer la zone Eurochannel pour conforter la vocation économique intercommunale et intercommunautaire de la zone.

**THIBERMONT :**  
Valoriser l'identité singulière du Hameau en préservant les caractéristiques patrimoniales qui lui sont propres.



## 2. Maintenir le dynamisme démographique et le développement de l'habitat



### RAPPELS

#### EVOLUTION DE LA POPULATION :

- Entre 1968 et 1982, croissance de la population.
- Entre 1982 et 1990 : perte de population (rythme annuel : -0,2%).
- Entre 1990 et 2010 : reprise de la croissance (rythme annuel : 1,40%).

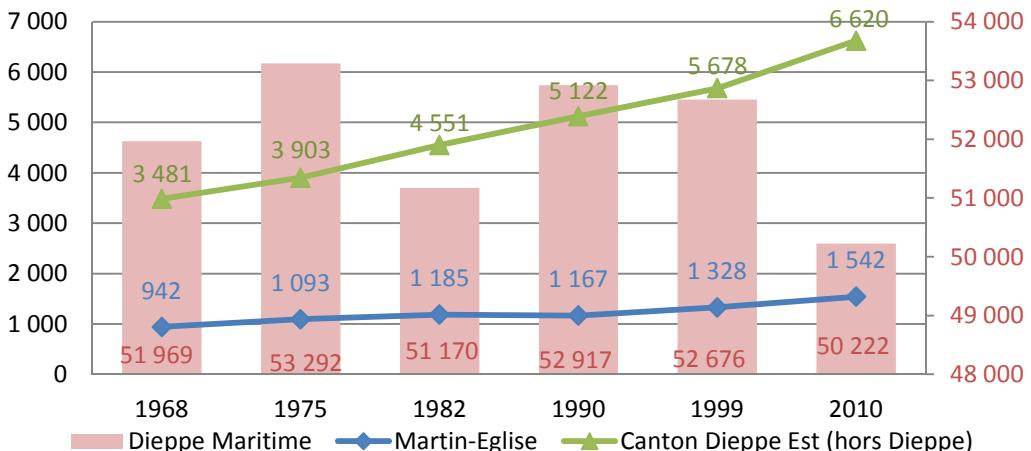
#### EVOLUTION DES MÉNAGES :

- Entre 1999 et 2010 : de 496 à 601 ménages.
- Entre 1999 et 2010 : réduction de la taille des ménages (de 2,68 en 1999 à 2,42 en 2010).

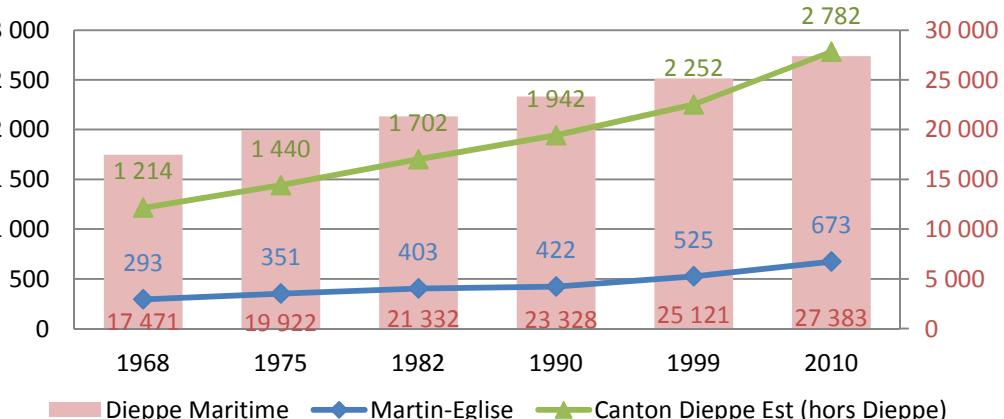
#### UN PARC QUI N'A CESSÉ DE CROÎTRE DEPUIS 1968 :

- Un rythme de production moyen de 8,3 logements par an.

#### EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2010



#### EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT ENTRE 1968 ET 2010

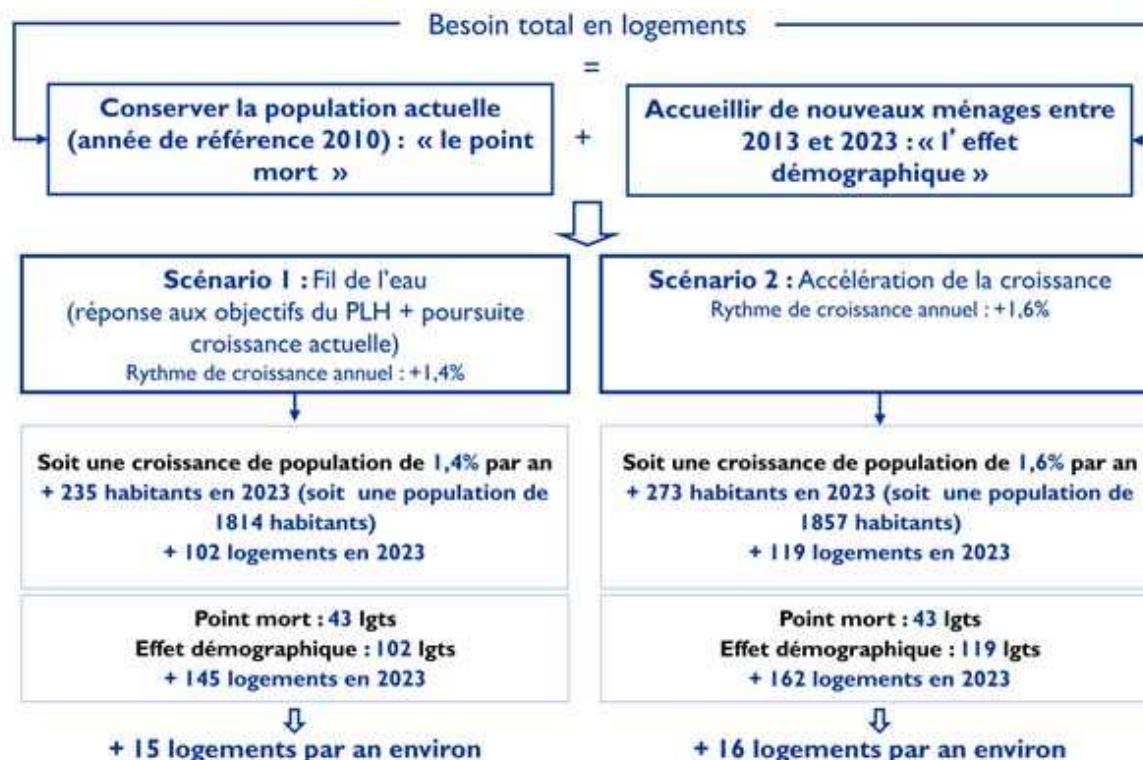




## 2. Maintenir le dynamisme démographique et le développement de l'habitat

### Quel scénario de développement pour 2023 ? Démographie / Habitat

Entre 1999 et 2010 :  
+ 211 habitants  
+ 148 logements



Nb : Point mort : Hypothèses : Un renouvellement du parc nul (équilibre entre les réhabilitations et les démolitions) ; Un desserrement qui se poursuit pour atteindre 2,3 pers./ménage en moyenne en 2023 ; Une variation du nombre de logements vacants et de résidence secondaire qui se maintient

Le scénario 1, plus cohérent avec la tendance communale, est privilégié par les élus.

Le second PLH (2013-2018) est approuvé.

Pour Martin-Église, le PLH prévoit la construction de 53 logements sur 6 ans, hors point mort communal, soit, par extrapolation, **88 logements sur 10 ans** (dont 8% de logements sociaux, 85% de logements privés, 8% de logements sociaux en accession).

Martin-Église	Objectif de production 2013-2018	53
Part de la prod. de la commune dans le total de Dieppe Maritime		3%
Dont social familial	VA	4
	%	8%
Dont privé	VA	45
	%	85%
Dont accession sociale	VA	4
	%	8%



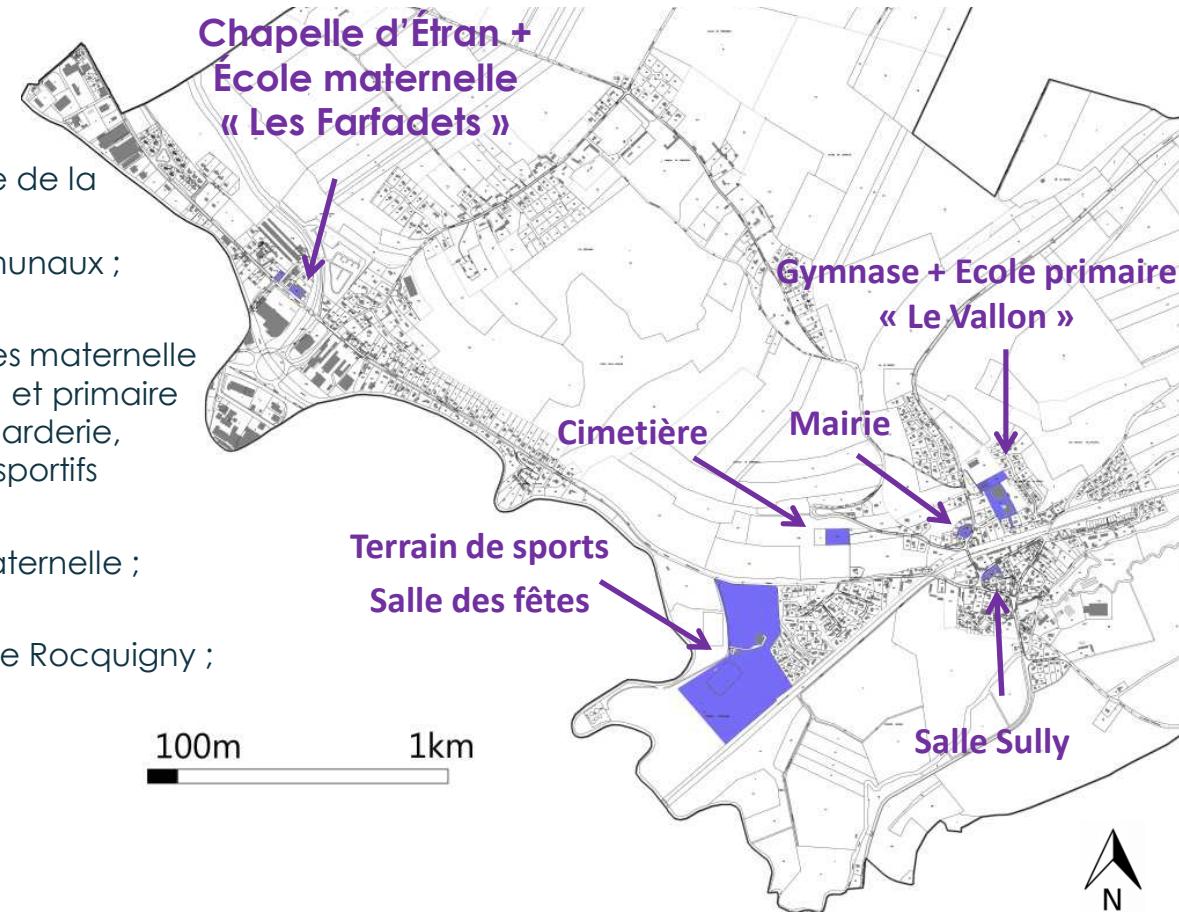
### 3. Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux



#### LES ÉQUIPEMENTS



- Des **équipements** au service de la population :
- Mairie et ateliers communaux ;
  - Groupe scolaire : écoles maternelle « Les Farfadets » (Etran) et primaire « Le Vallon » (Bourg), garderie, cantine, équipements sportifs
  - Maison d'assistante maternelle ;
  - Salle des fêtes ;
  - Salles Sully et Yvonne de Rocquigny ;
  - Terrains de sport ;
  - Chapelle d'Etran ;
  - Cimetière.



Des besoins d'évolution et d'adaptation qui se concentrent sur les équipements scolaires.

Maintenir la zone d'expansion du cimetière définie au PLU de 2008 (Plus de 2000m<sup>2</sup>, entre 100 et 200 places supplémentaires en fonction de la typologie des concessions).



### 3. Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux



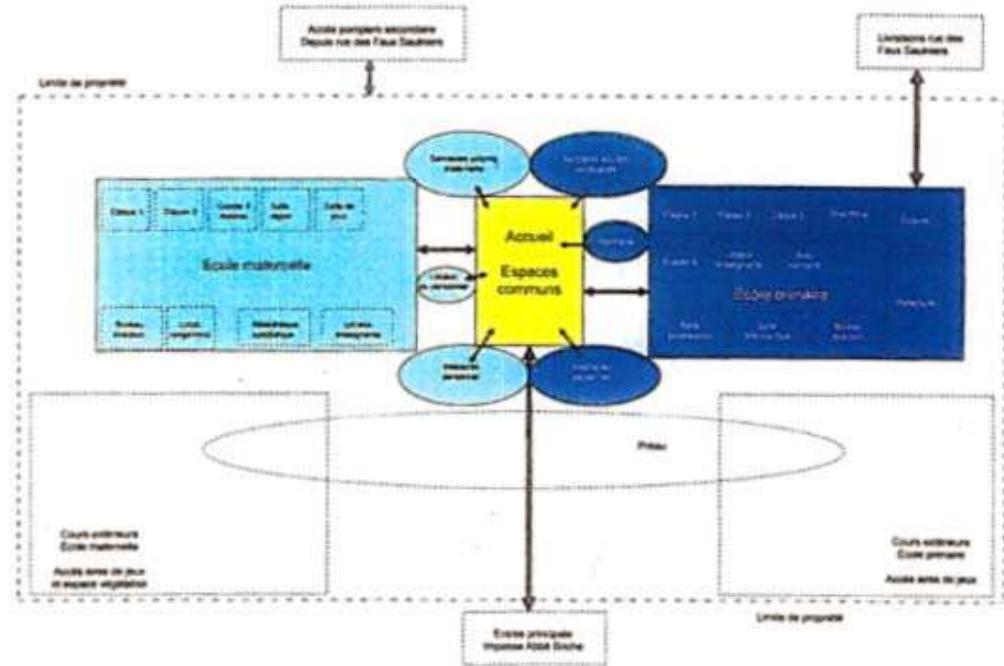
#### ZOOM SUR LA QUESTION SCOLAIRE :

**Site identifié** : Site de l'école primaire actuelle.

##### Eléments de programmation :

- **Aujourd'hui** : L'école maternelle : une soixantaine d'enfants - 2 classes. L'école primaire : une centaine d'enfants - 6 classes (Etude DMA-2005).
- **Evolution des besoins** : Pérennisation du nombre de scolaires du fait d'un équilibre entre plusieurs tendances :
  - Croissance démographique d'ici à 2023 : Quantitativement comparable à celle de ces 10 dernières années ;
  - Ces 10 dernières années : Commune particulièrement attractive pour des personnes autour de 45 ans. Probable fléchissement de cette tendance sur les 10 prochaines années avec une diversification des opérations et des opportunités foncières davantage concentrées sur le bourg.
- **Demain** : Un groupe scolaire de 6 classes (avec possibilité d'extension) regroupant la maternelle et le primaire (Programmation SEMAD-2010, Faisabilité en cours).

#### Schéma de programmation (SEMAD – 2010)



##### ⇒ Réaliser un groupe scolaire pour :

- **Conforter la position du centre bourg dans la vie communale ;**
- **Améliorer les conditions d'accueil/ de travail/ de gestion de l'équipement.**



### 3. Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux



#### LES RÉSEAUX :

##### Déchets:

- Membre du SMOMRE (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu).
- Collecte en porte à porte des OM et du tri sélectif.

##### Assainissement :

- 34km de réseau, 1 118 branchements.
- Par temps sec, STEP à environ à 50% de sa charge nominale.
- Point noir : Variation forte de la charge hydraulique selon la pluviométrie et la hauteur des nappes.
- Projet à long terme (10 à 15 ans) : Transfert de la STEP de Martin-Eglise sur la STEP de Dieppe.

##### Eau potable :

- 111km de réseau, 3 308 branchements.
- Commune alimentée par le forage des Patis situé à Ancourt . Ce forage alimente deux réservoirs : la Croix d'Ancourt et Réseau Vallée, qui alimentent à leur tour la commune.
- Point d'attention : La pression sur le bourg est fixée par le réservoir de Palcheul, dont le niveau d'eau est proche de 69,4m NGF → Pour assurer une pression suffisante , le niveau des constructions doit être inférieur à cette cote, à défaut installation de surpresseurs nécessaire (cas rencontré sur le secteur de Palcheul).
- Pas de problématique particulière de débit observée sur la commune.

##### Numérique :

- Déploiement de la fibre optique sur l'Agglomération Dieppe-Maritime par Orange.
- Déploiement progressif à partir de 2016 en commençant par Dieppe (calendrier annoncé par Orange).

⇒ **Des capacités cohérentes au regard du projet de développement (scénario 1 ou 2).**

⇒ **Anticiper le déploiement de la fibre sur les nouvelles opérations (réalisation génie civil).**

⇒ **Anticiper les contraintes de circulation des camions de collectes des déchets sur les nouvelles opérations.**



### 3. Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux

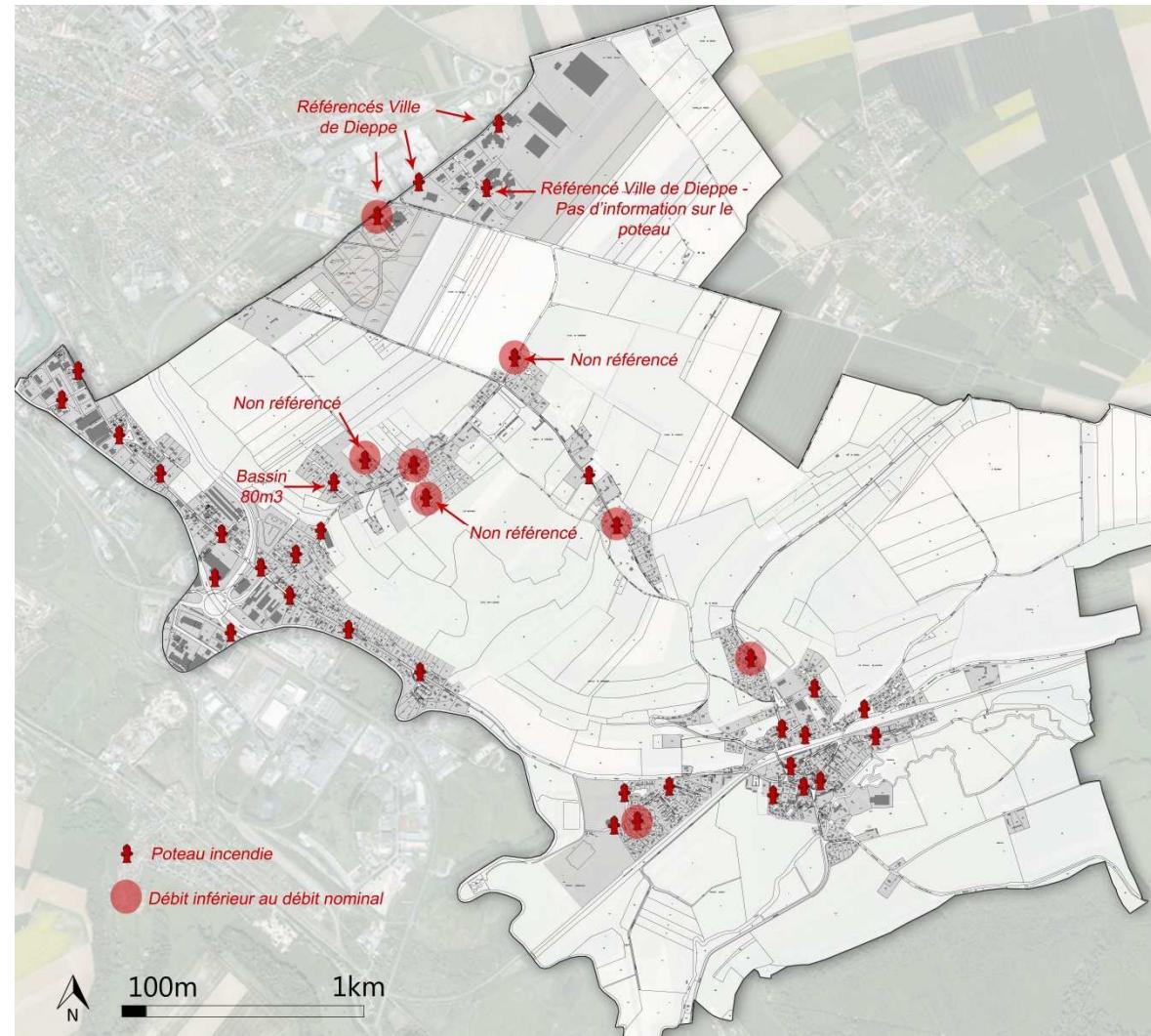


#### LES RÉSEAUX :

##### Défense incendie :

- Quelques poteaux présentant un débit inférieur au débit nominal requis.
- Zone Eurochannel : Les poteaux référencés sur la Ville de Dieppe.
- Point noir : Les résidences récentes (notamment sur le hameau de Thibermont).

- ⇒ **Secteurs urbanisés couverts.**
- ⇒ **Une problématique de conformité souvent liées à une carence lors de l'aménagement.**
- ⇒ **Développements futurs : Vigilance auprès des aménageurs/lotisseurs.**





## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



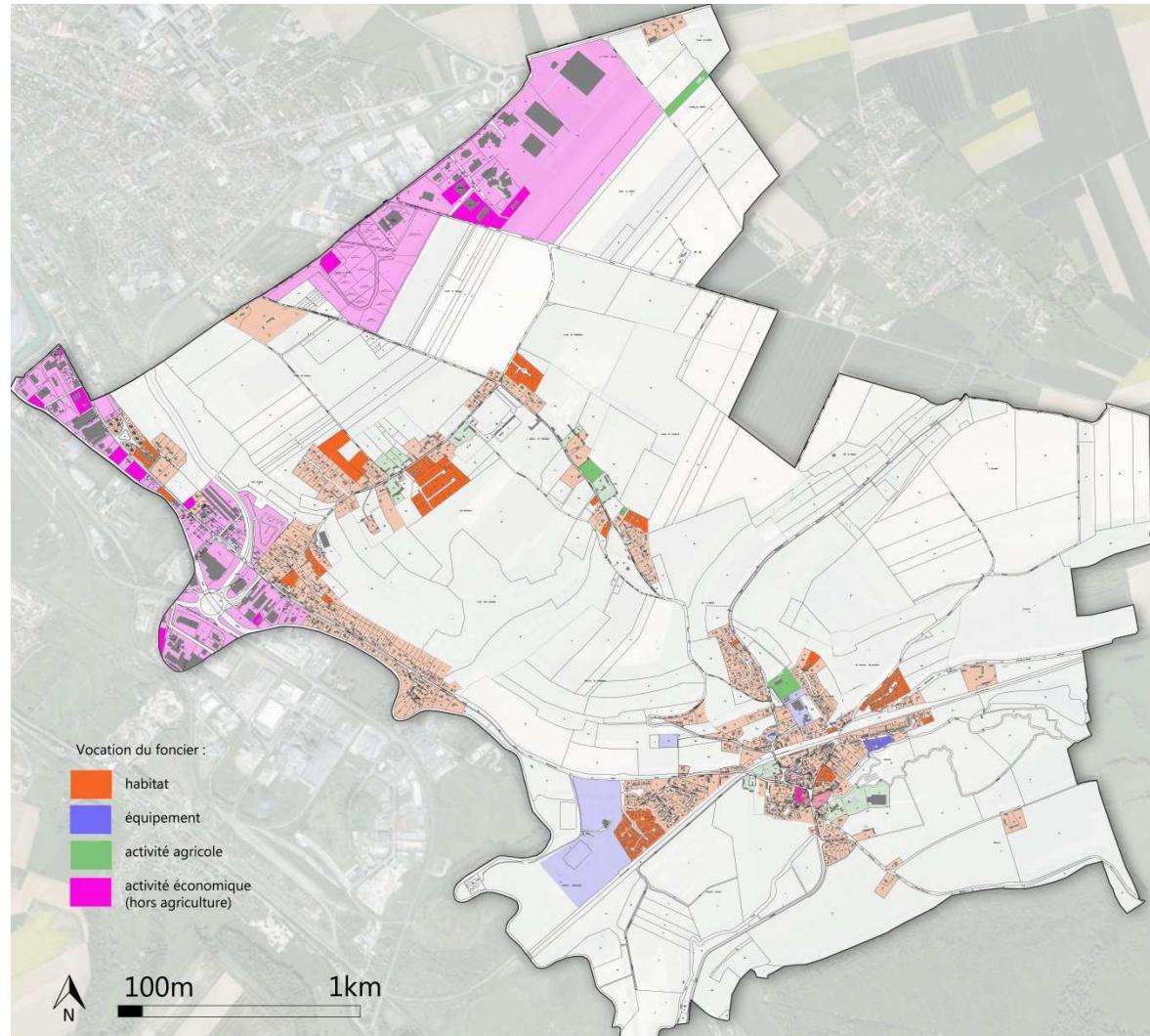
### RAPPELS :

#### Etude des PC délivrés entre 2001 et 2012 :

- **150 PC délivrés** : 70% pour l'habitat ; 30% pour d'autres bâtiments.
- **243 493m<sup>2</sup> de foncier consommé** : 51% pour l'habitat ; 49% pour d'autres bâtiments.
- **En moyenne** : une habitation consomme 1 200m<sup>2</sup>, un bâtiment à vocation d'activité économique consomme 2 500m<sup>2</sup> et un bâtiment à vocation agricole consomme 3 200m<sup>2</sup>.

#### Localisation des constructions :

- **Habitat** :  
Etran : dents creuses  
Thibermont : pourtours  
Bourg : pourtours et dents creuses
- **Bâtiments économiques** (hors agriculture) : dans les zones dédiées à l'activité.
- **Bâtiments agricoles** : à proximité des activités agricoles existantes.

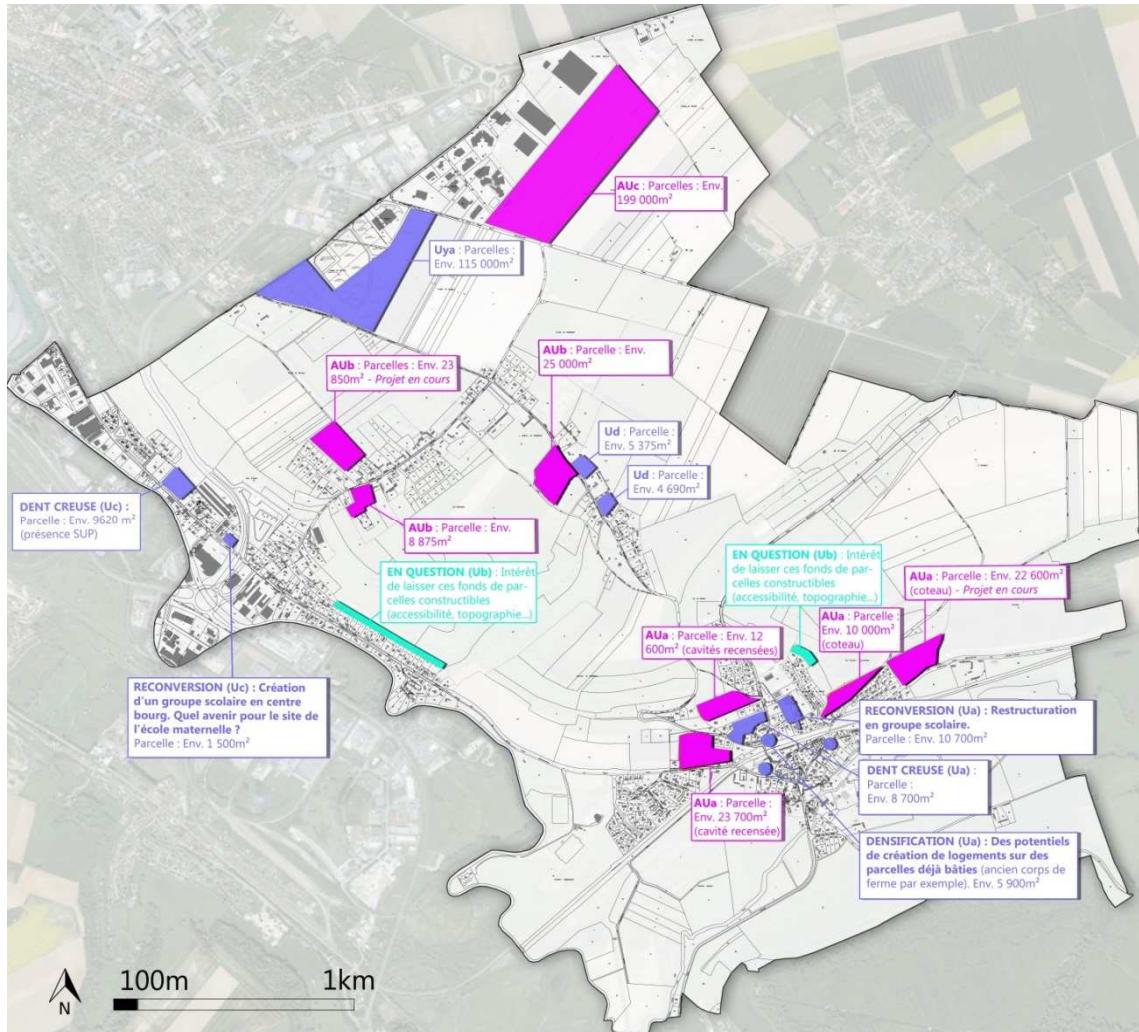




## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



### LES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT HÉRITÉES DU PLU DE 2008 :



#### Habitat :

- Zone Ua (Bourg) : Environ 2,5ha
- Zone Uc (Etran) : Environ 1,1ha
- Zone Ud (Thibermont) : Environ 1ha
- Zone Aua (Bourg) : Environ 6,9ha, dont 2,3ha déjà mobilisés pour un projet communal.
- Zone Aub (Thibermont) : Environ 5,8ha, dont 2,4ha déjà mobilisés pour un lotissement.

⇒ **Soit un total de 17,3ha, dont 4,7ha déjà mobilisés pour des projets.**

#### Economie :

- Zone Uya (Eurochannel) : Environ 11,5 ha, urbanisation en cours.
- Zone Auc (Eurochannel) : Environ 19,9ha, recherche d'entreprise en cours.

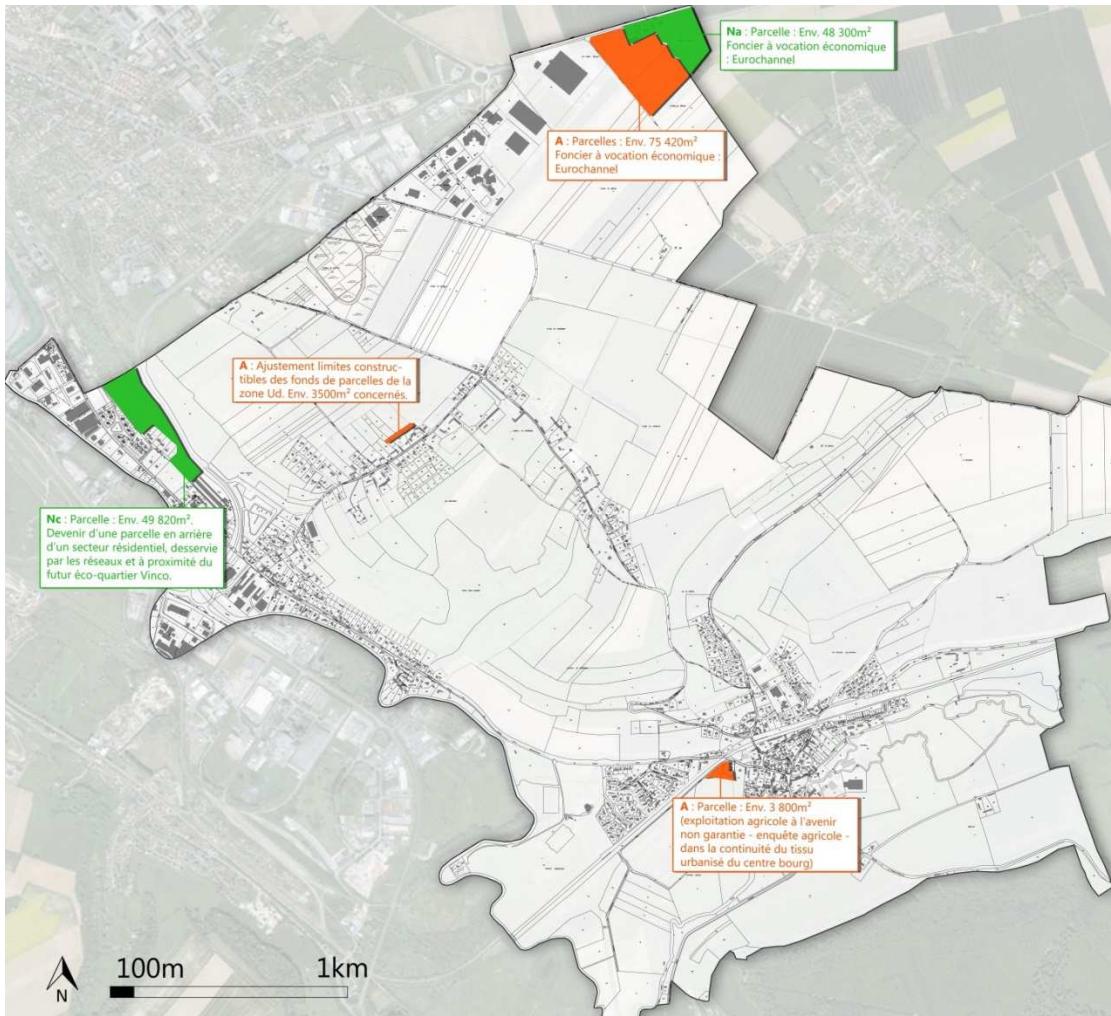
⇒ **Soit un total de 31,4ha, déjà concernés par des projets.**



## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



### LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT :



#### Habitat :

- Zone A (Bourg) : Un corps de ferme à l'avenir non assuré de 0,4ha comme potentiel de densification du secteur urbanisé.
  - Zone Nc (Etran) : Environ 5ha déjà desservis par les réseaux.
- ⇒ **Soit un total de 5,4ha.**

#### Economie :

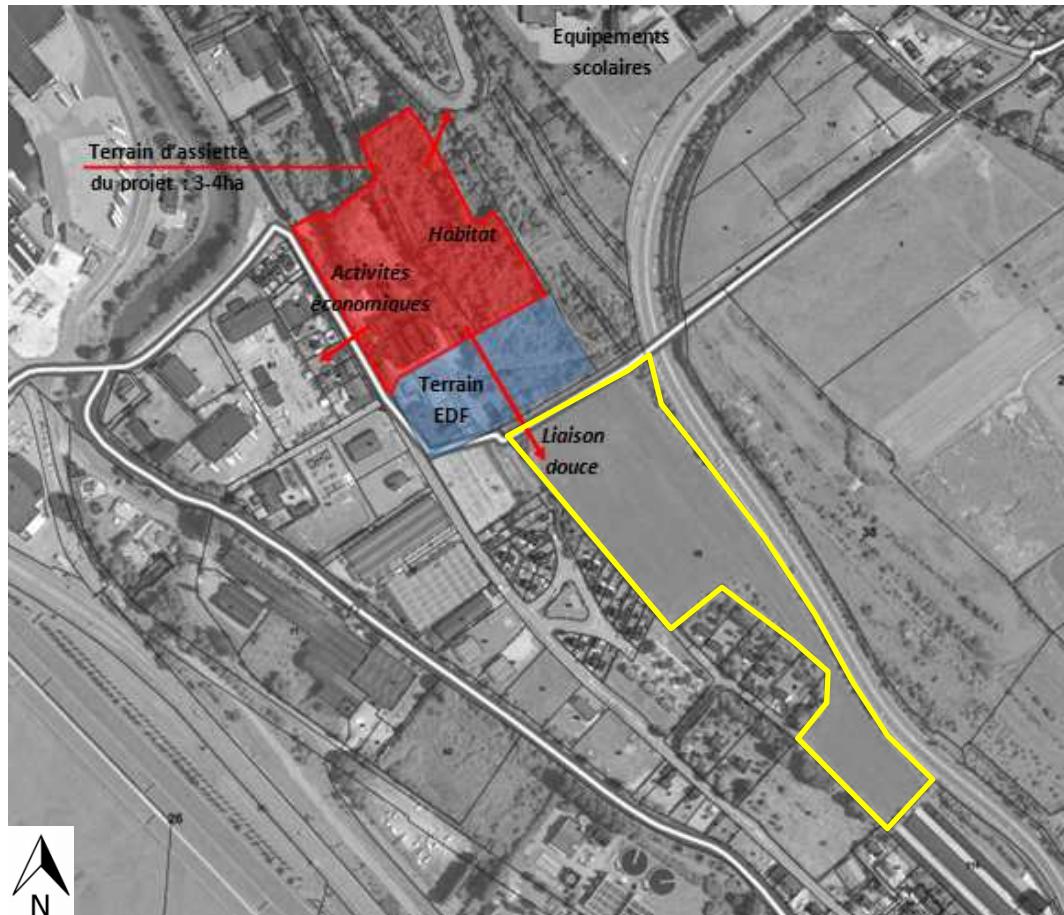
- Zone A (Eurochannel) : Environ 7,5ha
  - Zone Na (Eurochannel) : Environ 4,8ha
- ⇒ **Soit un total de 12,3ha.**



## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



ZOOM SUR LA PARCELLE SITUÉE À PROXIMITÉ DU FUTUR ÉCO-QUARTIER VINCO : QUELLE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE ?



### Parcelle (env. 5ha) :

- Desservie en plusieurs points par : réseaux + voies de circulation ;
  - Située en arrière d'un secteur résidentiel d'Étran ;
  - Très fortement impactée par les SUP (voie à grande circulation – RD485 ; Lignes 90kv) ;
  - Pas voisine directe du projet d'éco-quartier.
- ⇒ **Parcelle peu qualitative pour un projet d'habitat et peu adaptée pour un projet d'activité (cohabitation avec secteur résidentiel).**
- ⇒ **Parcelle à enjeu pour la création de continuités de circulations (douces notamment).**
- ⇒ **Environ 2 000m<sup>2</sup> en extension de fond de parcelle de la zone UC pour faciliter et sécuriser l'accès à un futur aménagement.**



## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



### RAPPELS :

Place Mayenne : 19 logements collectifs ; 158 logements/ha

Centre-bourg : maisons accolées ; 25 logements/ha, parcelle moyenne 400m<sup>2</sup>

Habitat 76 : opération mixte ; 27 logements ; 44 logements/ha

Cité Lebon : 24 logements/ha, parcelle moyenne 425m<sup>2</sup>

Lotissement « Les vergers » : 8 logements/ha, parcelle moyenne 1225m<sup>2</sup>

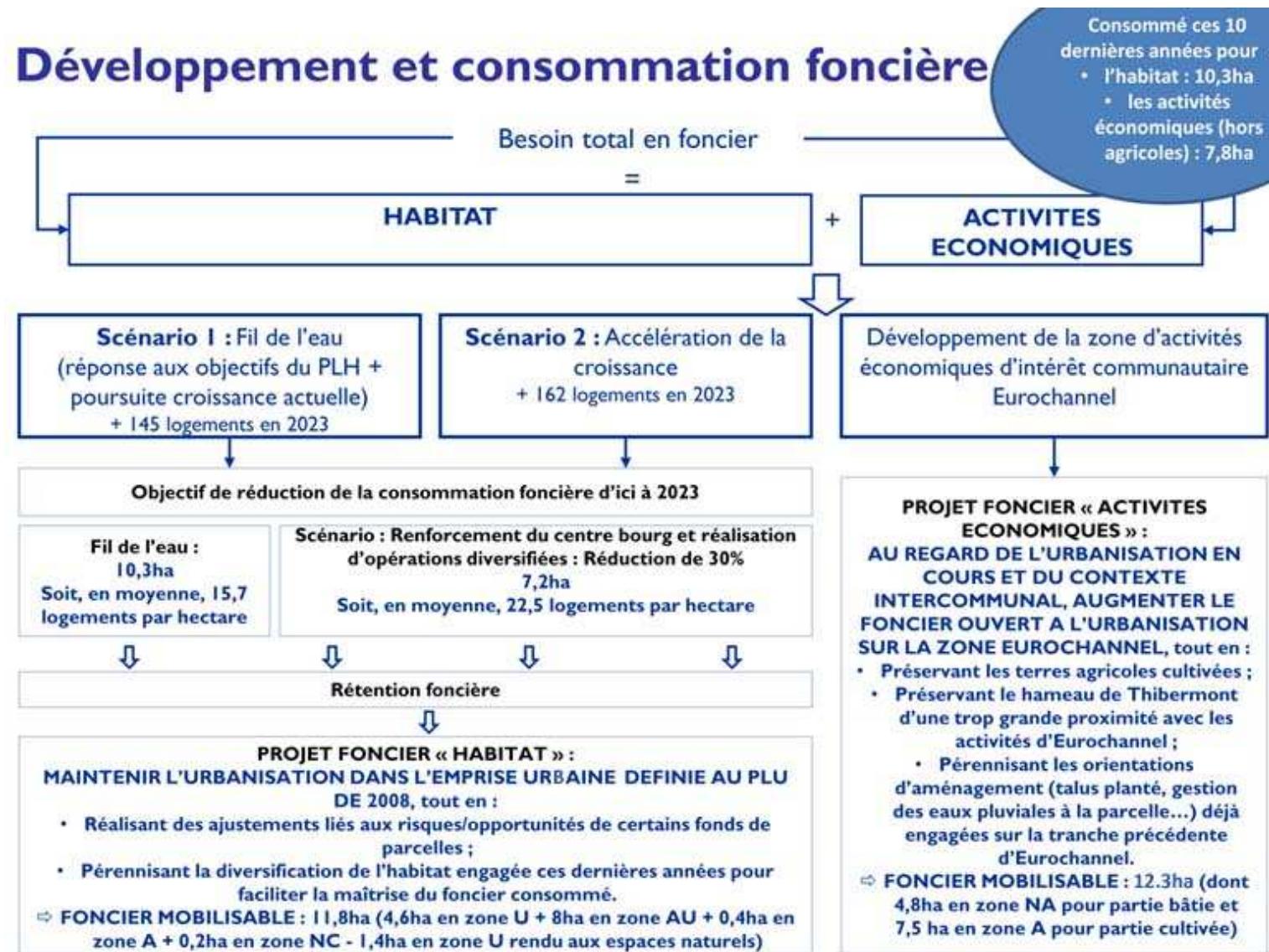




## 4. Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain



### Développement et consommation foncière

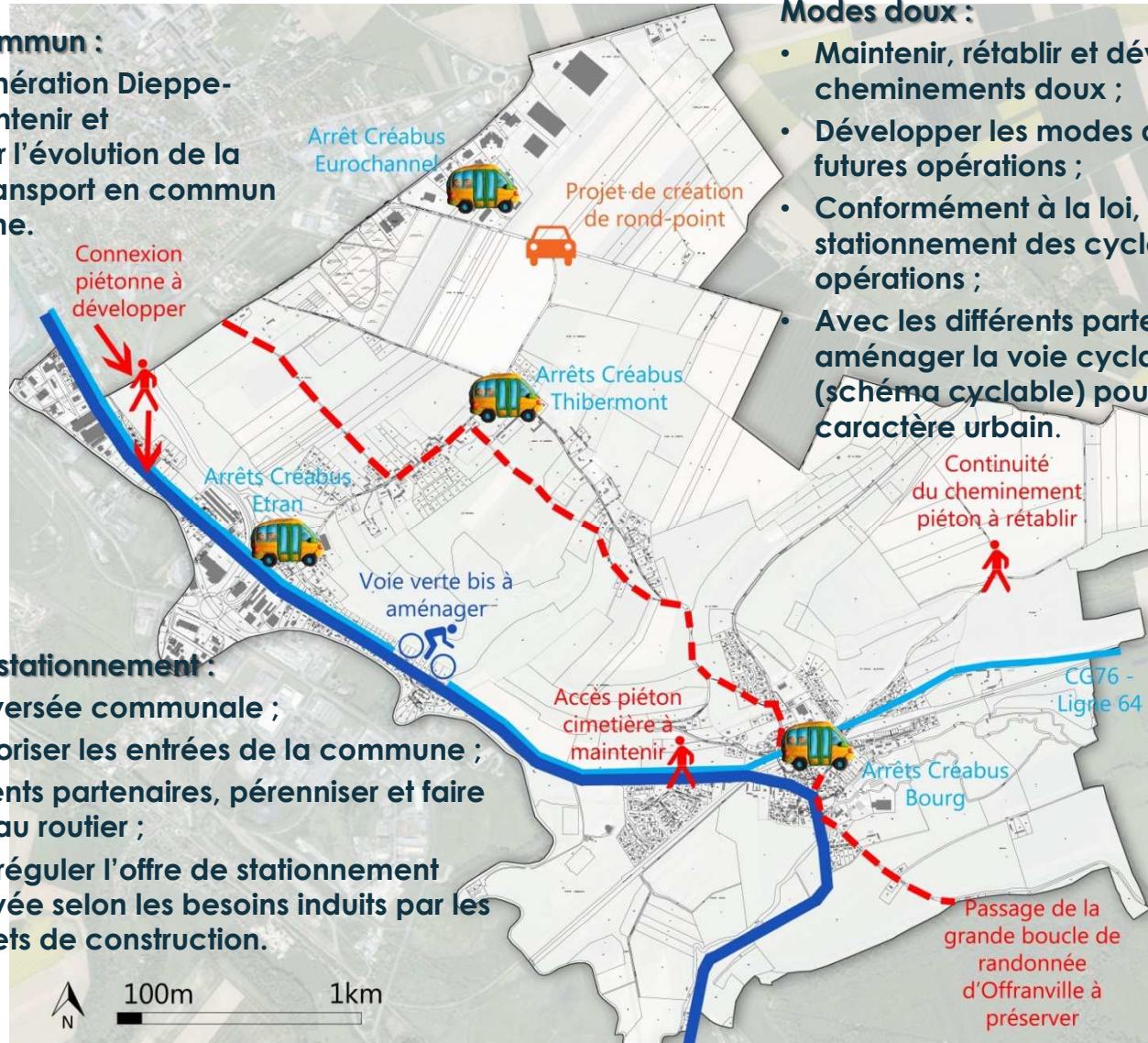




## 5. Optimiser les déplacements : Valoriser les modes doux et organiser les circulations motorisées

### Transports en commun :

- Avec l'agglomération Dieppe-Maritime, maintenir et accompagner l'évolution de la desserte en transport en commun de la commune.



### Modes doux :

- Maintenir, rétablir et développer les cheminements doux ;
- Développer les modes doux au sein des futures opérations ;
- Conformément à la loi, assurer le stationnement des cycles pour les nouvelles opérations ;
- Avec les différents partenaires concernés, aménager la voie cyclable suivant la RD1 (schéma cyclable) pour marquer son caractère urbain.

### Réseau routier et stationnement :

- Valoriser la traversée communale ;
- Identifier et valoriser les entrées de la commune ;
- Avec les différents partenaires, pérenniser et faire évoluer le réseau routier ;
- Développer et réguler l'offre de stationnement publique et privée selon les besoins induits par les nouveaux projets de construction.

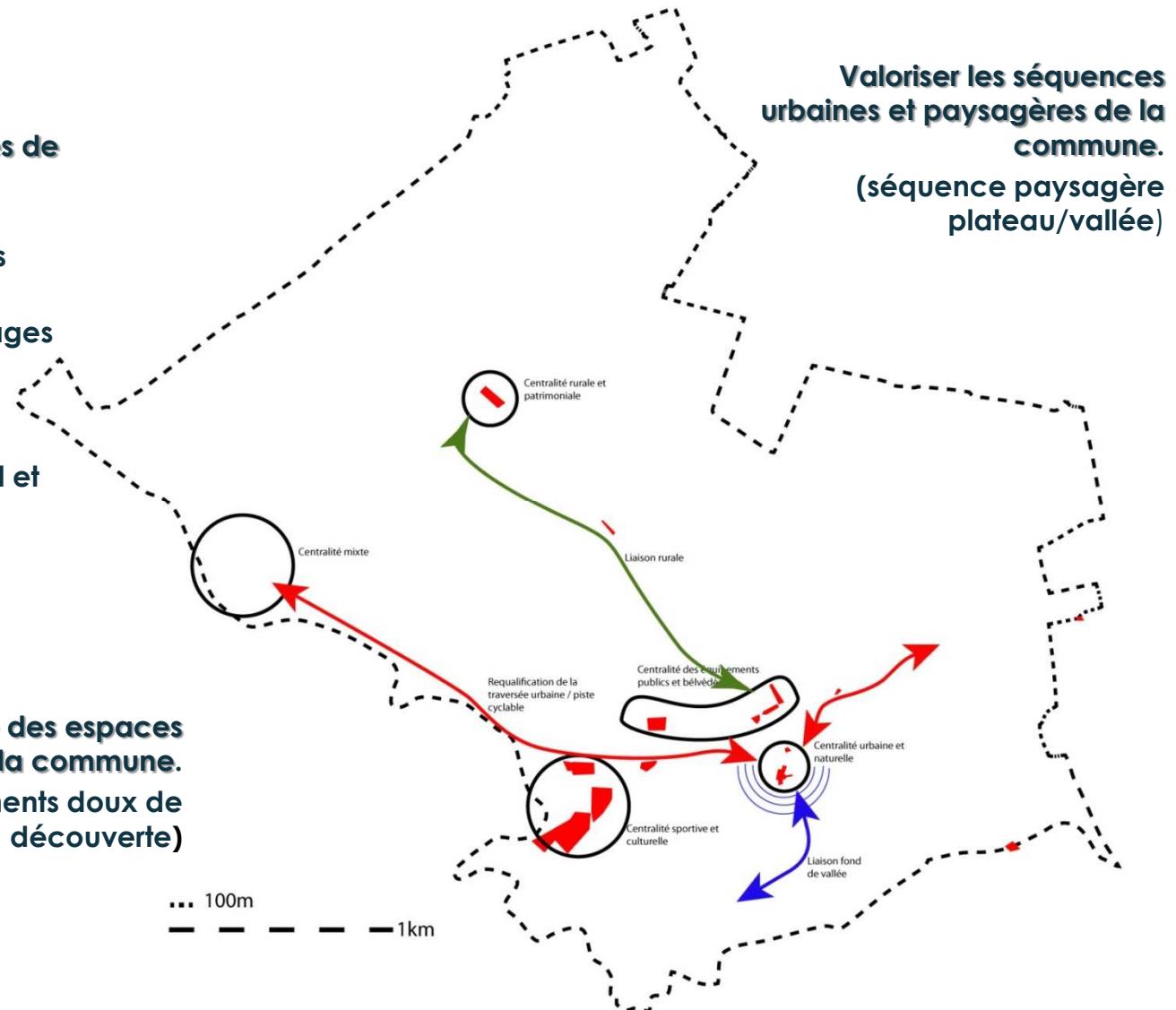


## 6. Mettre en réseau les espaces publics

**Affirmer l'identité des centralités de la commune par :**

- une affirmation ou une requalification des espaces publics ;
- une hiérarchisation des usages (modes doux, circulation, stationnement...) ;
- une charte des espaces publics (matériaux, végétal et mobiliers) afin de renforcer l'unité et la cohérence des espaces publics.

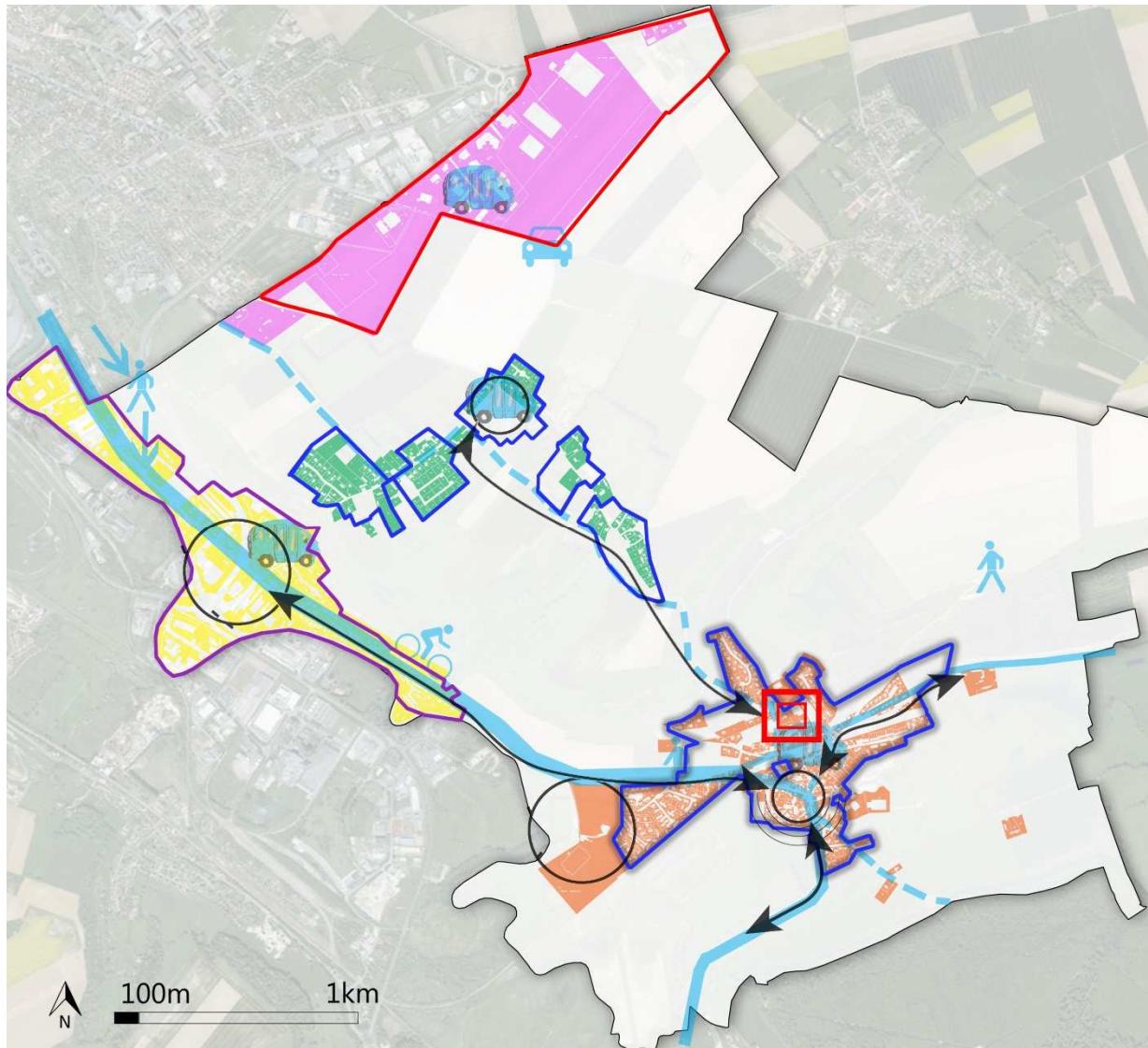
**Relier l'ensemble des espaces publics de la commune. (cheminements doux de découverte)**



**Valoriser les séquences urbaines et paysagères de la commune. (séquence paysagère plateau/vallée)**



# SYNTHÈSE ORIENTATION 1 : Mettre en œuvre un développement dynamique et maîtrisé



## ➤ Renforcer le centre bourg et affirmer les différentes entités urbaines

- Affirmer les entités urbaines
- Renforcer le centre bourg

## ➤ Soutenir le développement communal par l'évolution des équipements et réseaux

- Renforcer la centralité avec la création d'un groupe scolaire

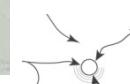
## ➤ Optimiser et modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain : Contenir l'urbanisation au sein de limites définies

- Vocation principale : habitat
- Vocation : activités économiques
- Vocation mixte

## ➤ Optimiser les déplacements

- Armature des déplacements

## ➤ Mettre en réseau les espaces publics



**ORIENTATION II & OBJECTIFS :**

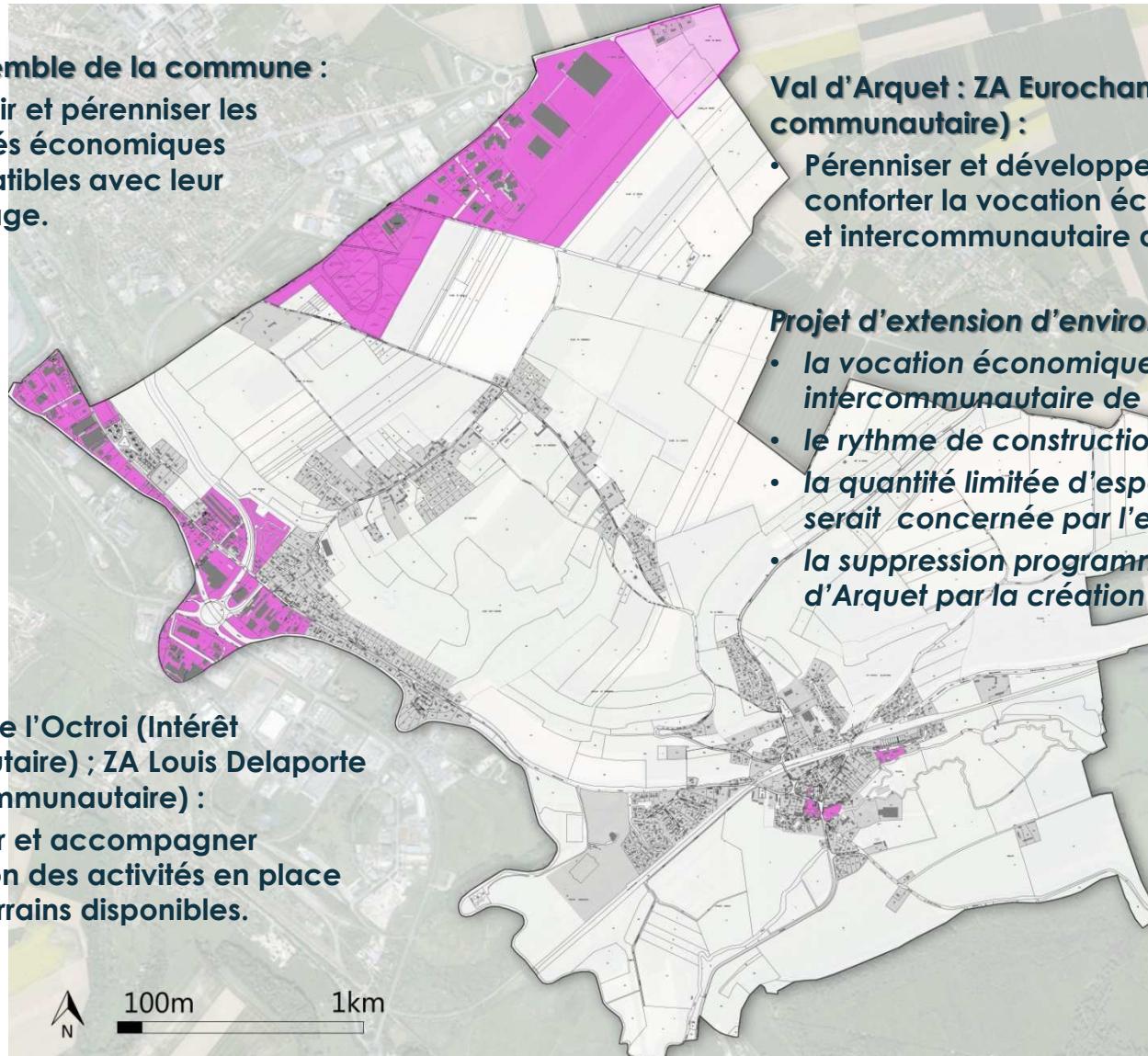
**Maintenir et développer le tissu économique communal**



# 1. Pérenniser, développer et structurer les activités économiques en cohérence avec la politique communautaire, intercommunautaire et en concertation avec les communes voisines

## Sur l'ensemble de la commune :

- Soutenir et pérenniser les activités économiques compatibles avec leur voisinage.



## Val d'Arquet : ZA Eurochannel (Intérêt communautaire) :

- Pérenniser et développer Eurochannel 3 pour conforter la vocation économique communautaire et intercommunautaire de la zone.

## Projet d'extension d'environ 12,3ha, étant donné :

- la vocation économique communautaire et intercommunautaire de la zone ;
- le rythme de construction de la zone ;
- la quantité limitée d'espaces agricoles cultivés qui serait concernée par l'extension,
- la suppression programmée du hameau du Val d'Arquet par la création de la RD925 2x2 voies.

## Etran : ZA de l'Octroi (Intérêt communautaire) ; ZA Louis Delaporte (Intérêt communautaire) :

- Maintenir et accompagner l'évolution des activités en place sur les terrains disponibles.



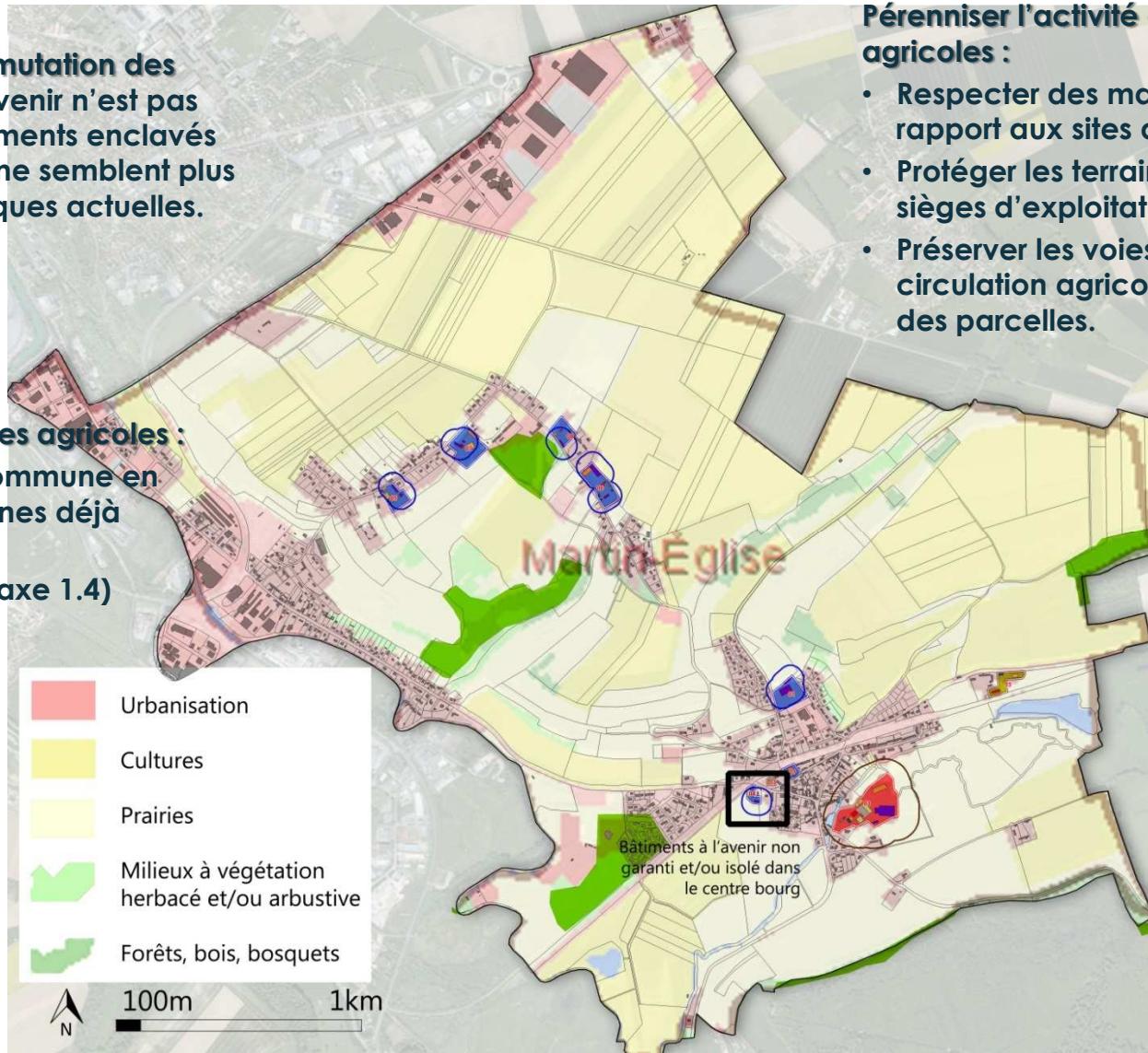
## 2. Pérenniser l'activité agricole en préservant et optimisant les espaces agricoles

**Accompagner la mutation des bâtiments dont l'avenir n'est pas garanti ou de bâtiments enclavés dans le bourg qui ne semblent plus adaptés aux pratiques actuelles.**

**Préserver les espaces agricoles :**

- Développer la commune en continuité des zones déjà urbanisées.

(Cf. projection de l'axe 1.4)



**Pérenniser l'activité des exploitations agricoles :**

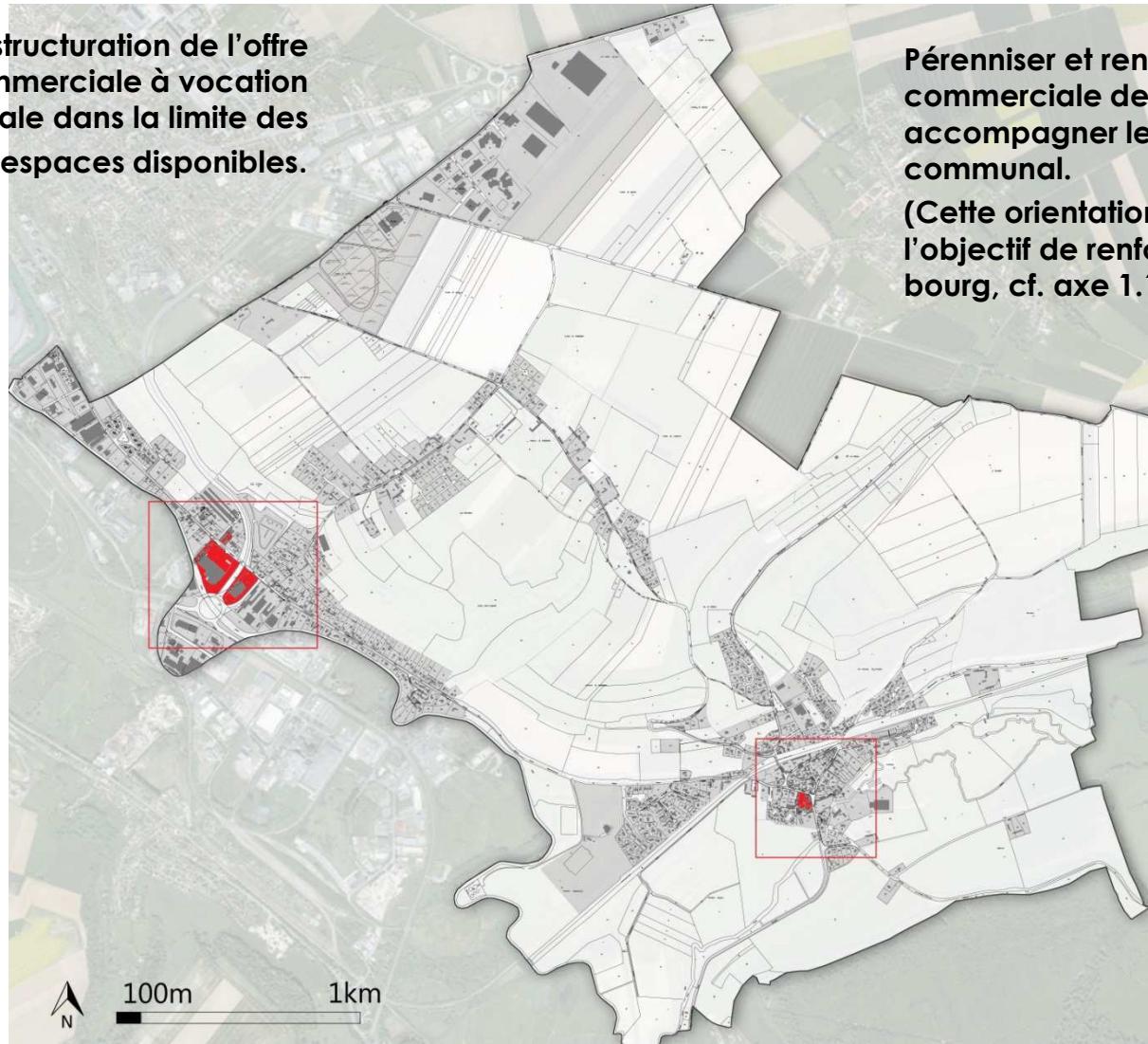
- Respecter des marges de recul par rapport aux sites d'exploitation.
- Protéger les terrains attenants aux sièges d'exploitation.
- Préserver les voies assurant la circulation agricole et la desserte des parcelles.



### 3. Maintenir, renforcer et structurer l'offre commerciale

**Soutenir la restructuration de l'offre commerciale à vocation intercommunale dans la limite des espaces disponibles.**

**Pérenniser et renforcer l'offre commerciale de centre bourg pour accompagner le développement communal.**  
(Cette orientation s'inscrit dans l'objectif de renforcement du centre bourg, cf. axe 1.1)





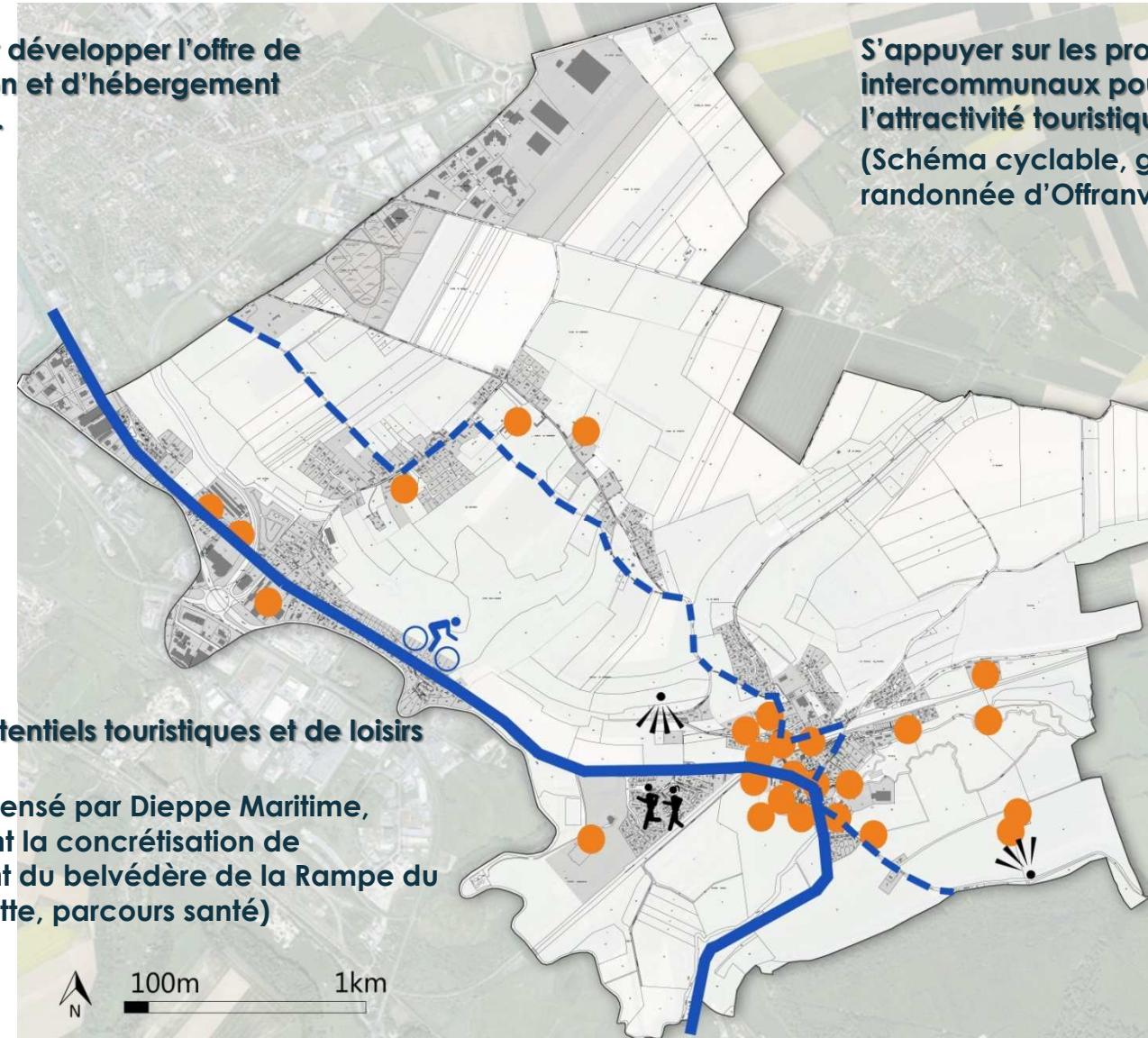
## 4. Structurer et promouvoir les activités touristiques et de loisirs en cohérence avec la politique intercommunale

**Soutenir et développer l'offre de restauration et d'hébergement touristique.**

**S'appuyer sur les projets intercommunaux pour renforcer l'attractivité touristique communale.  
(Schéma cyclable, grande boucle de randonnée d'Offranville)**

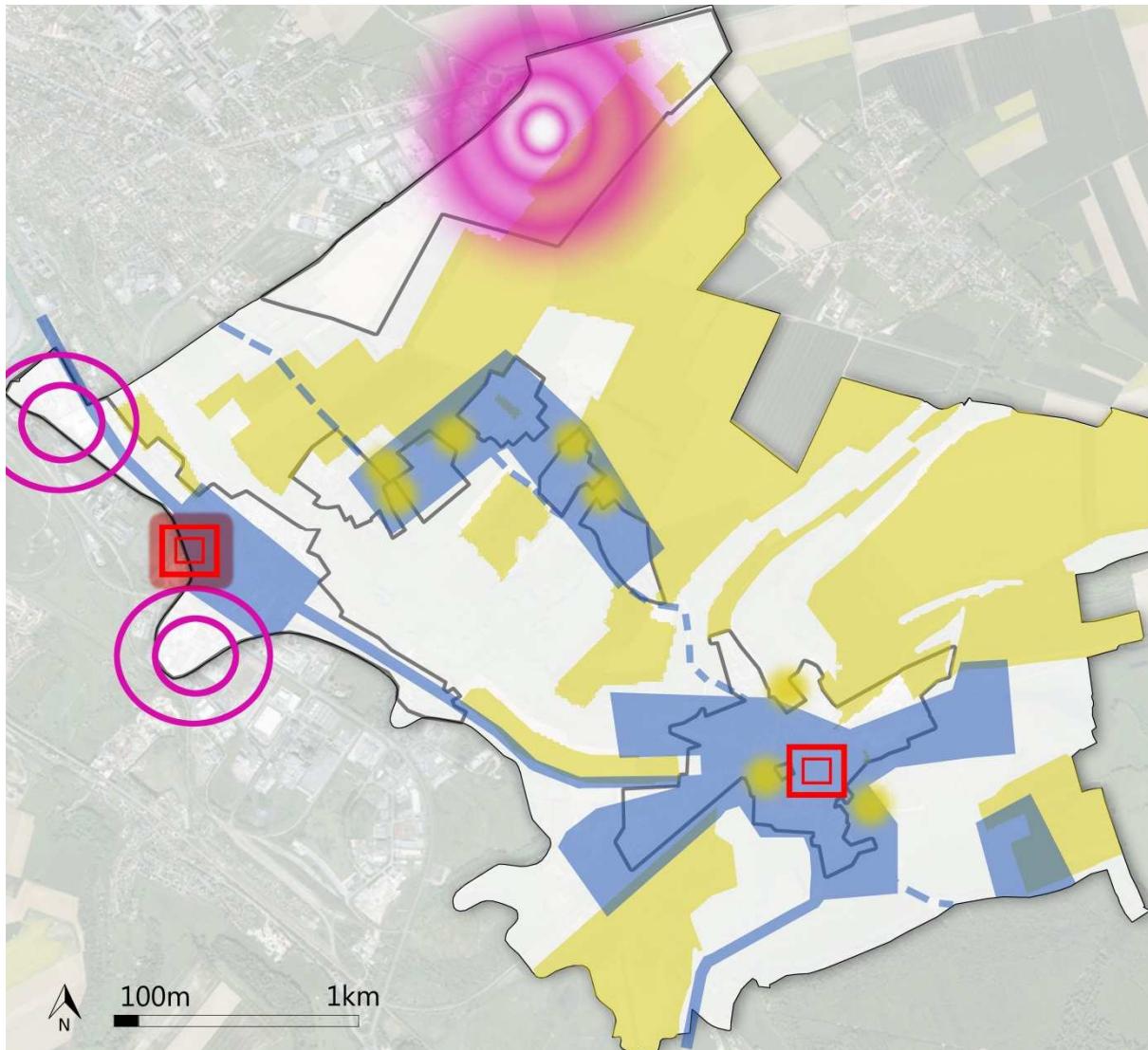
**Valoriser les potentiels touristiques et de loisirs communaux.**

**(Patrimoine recensé par Dieppe Maritime, belvédères dont la concrétisation de l'aménagement du belvédère de la Rampe du Mont de l'Epinette, parcours santé)**





## SYNTHÈSE ORIENTATION 2 : maintenir et développer le tissu économique communal



- **Pérenniser, développer et structurer les activités économiques**
  - Maintenir et accompagner l'évolution des activités en place sur les terrains disponibles
  - Maintenir et développer les activités
- **Pérenniser l'activité agricole en préservant et optimisant les espaces agricoles**
  - Surfaces cultivées
  - Exploitations
  - ▲ Enveloppe urbaine 2023
- **Maintenir, renforcer et structurer l'offre commerciale**
  - Soutien à la restructuration dans la limite des espaces disponibles
  - Pérennisation et renforcement de l'offre commerciale
- **Structurer et promouvoir les activités touristiques et de loisir en cohérence avec la politique intercommunale**
  - Armature de l'activité touristique et de loisirs

## ORIENTATION III & OBJECTIFS : Préserver le cadre de vie communal



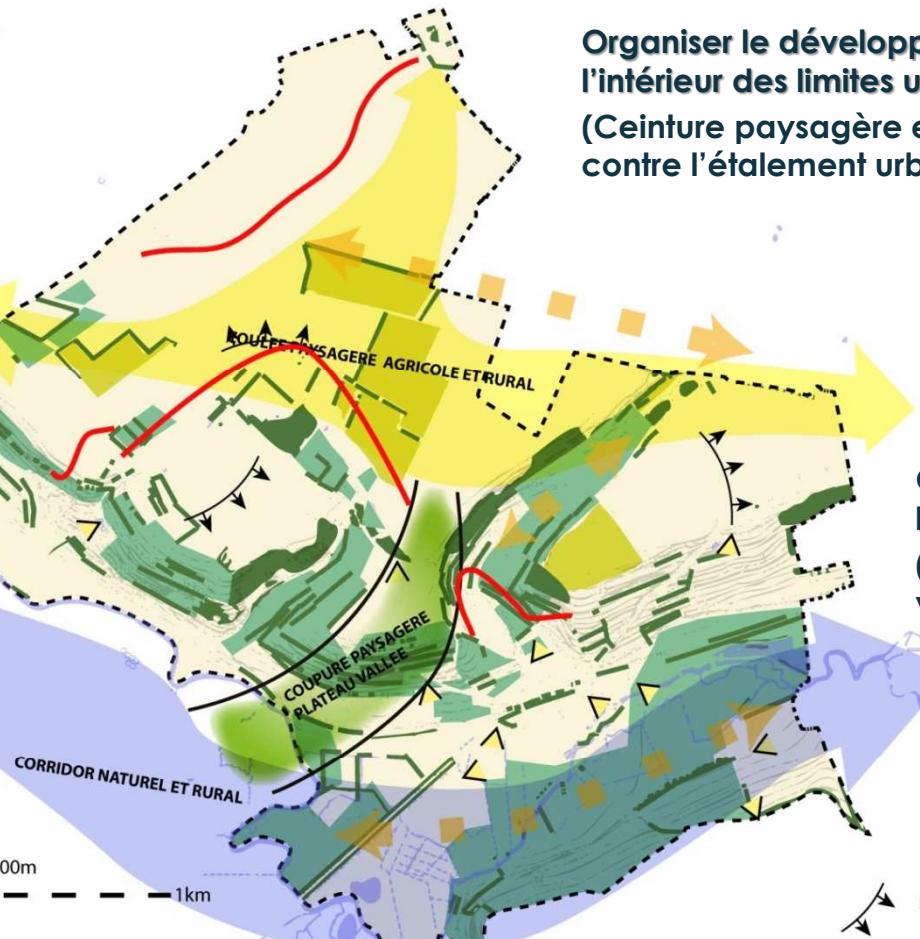
# 1. Protéger et conforter le patrimoine bâti et paysager

**Préserver l'effet belvédère et les dynamiques visuelles de la commune.**  
(cônes de vues, belvédères)

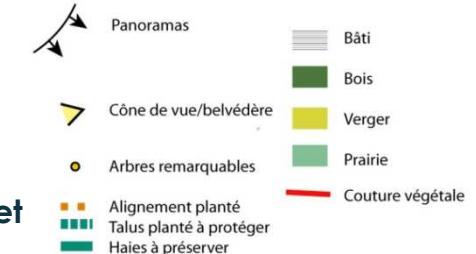
**Conforter l'identité végétale et paysagère de la commune.**  
(Eléments culturels du paysage (prairies, les différentes typologies de haies, les arbres isolés, arbres remarquables, masses boisées ...), liens entre le végétal et l'urbain, lisière végétale communale, liaisons entre la vallée et le plateau, lecture de l'eau, belvédères et cônes de vue, paysage ouvert des surfaces agricoles, espaces plantés (essences indigènes), des parcelles privatives, plantations spontanées non adaptées, liaisons écologiques et paysagères.)

**Organiser le développement urbain à l'intérieur des limites urbaines et végétales.**  
(Ceinture paysagère et végétale, lutte contre l'étalement urbain)

**Gérer l'interface avec l'activité agricole.**  
(couronne végétale de végétaux indigènes)



**Préserver le patrimoine rural bâti**  
(Calvaires, l'église, bâtiments agricoles et leur environnement immédiat, qualité architecturale et insertion des nouvelles constructions.)



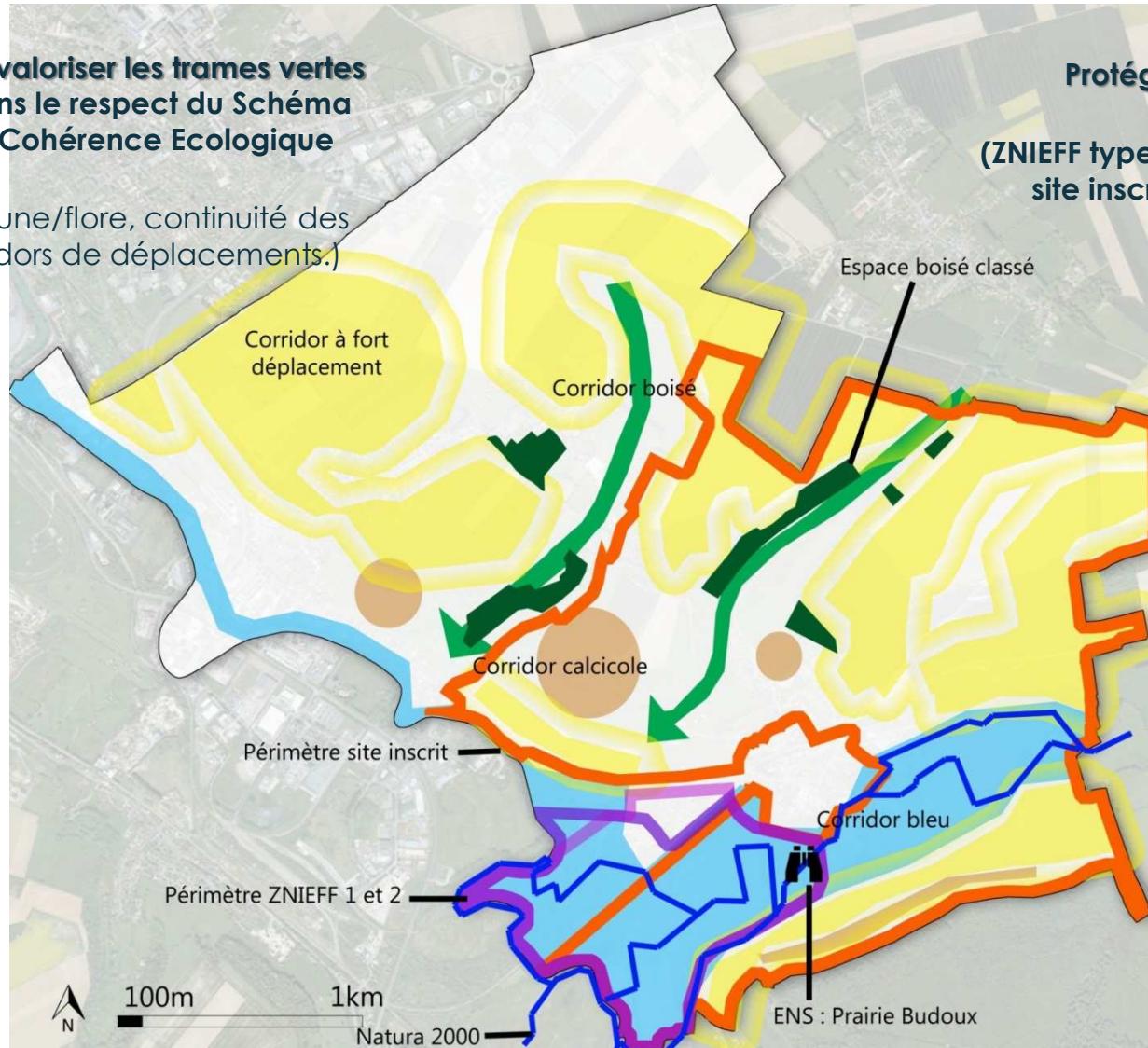


## 2. Protéger et valoriser les espaces naturels classés

**Maintenir et valoriser les trames vertes et bleues dans le respect du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).**

(réservoirs faune/flore, continuité des milieux, corridors de déplacements.)

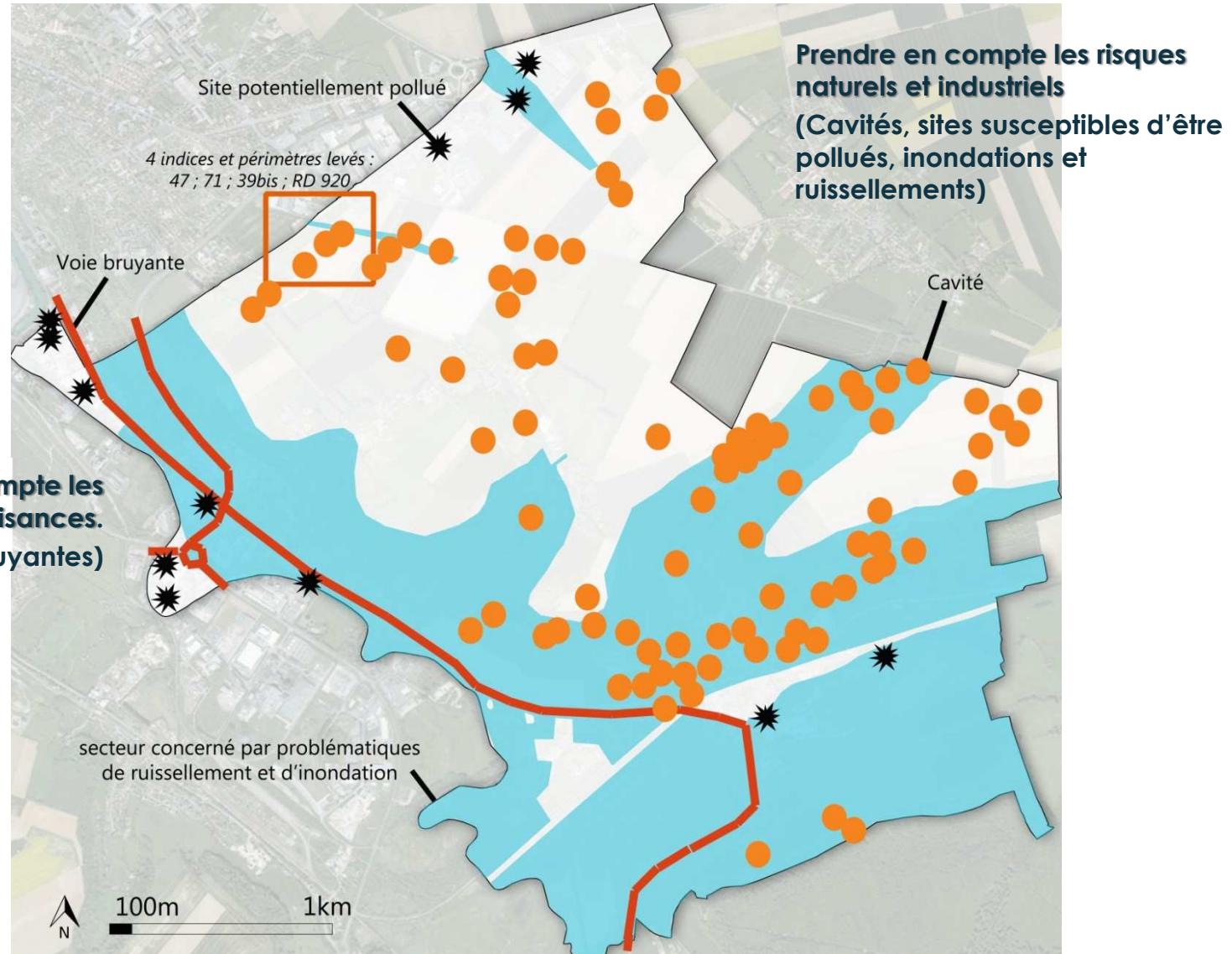
**Protéger et valoriser les espaces classés.**  
(ZNIEFF types 1 et 2, zone Natura 2000, site inscrit, espaces boisés classés, ENS.)



**Restaurer et valoriser la prairie humide Budoux dans le cadre de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.**

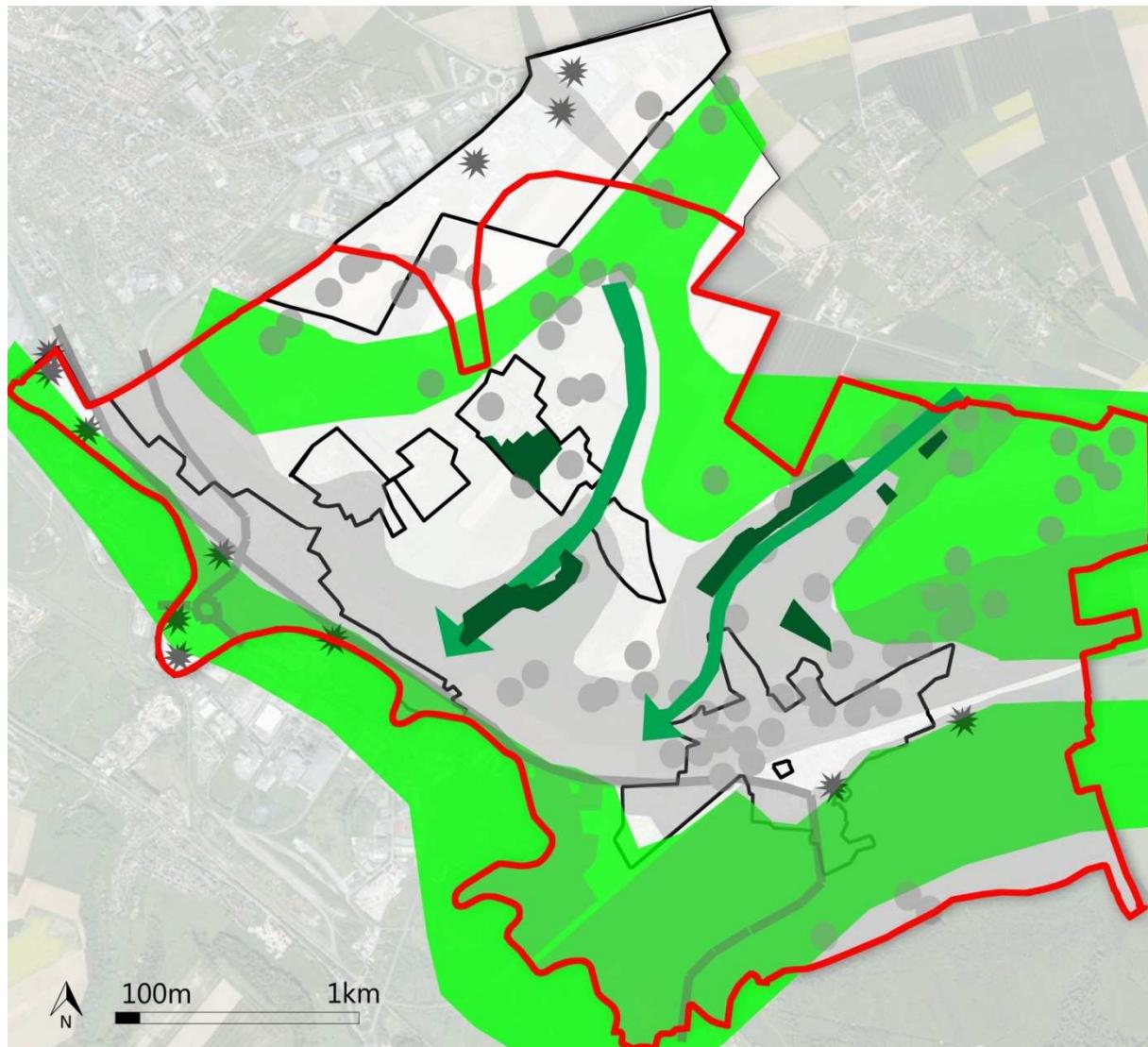


### 3. Prendre en compte les risques naturels et industriels





# SYNTHÈSE ORIENTATION 3 : préserver le cadre de vie communal



## ➤ Protéger et conforter le patrimoine bâti et paysager

Conforter les vues et l'identité végétale, paysagère et patrimoniale

Organiser le développement à l'intérieur des limites végétales et urbaines

## ➤ Protéger et valoriser les espaces naturels classés

Protéger et maintenir les espaces naturels classés et la Trame Verte et Bleue

## ➤ Prendre en compte les risques naturels et industriels

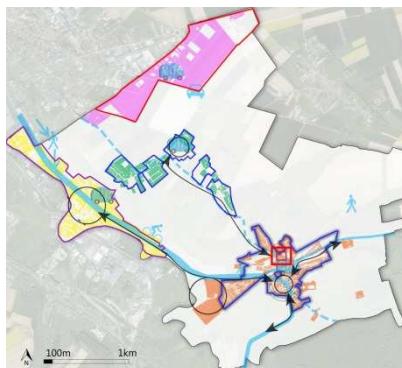
Prendre en compte les risques

# **SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

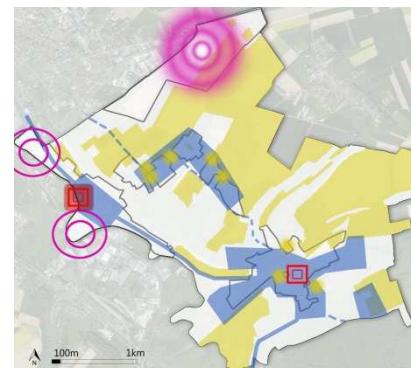


# SYNTHÈSE GRAPHIQUE

**Axe 1 : Mettre en œuvre un développement dynamique et maîtrisé**



**Axe 2 : Maintenir et développer le tissu économique communal**



**Axe 3 : Préserver le cadre de vie communal**

